



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1455 du 29 avril 2014

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda + infos brèves	2
2. Action du 15 mai 2014 :	
Argumentaires	3-5
Communiqués	6
Appels à la mobilisation	7-14
3. VNF : Appel intersyndical à la mobilisation	15-16
Courrier intersyndical à la Ministre du MEDDE	17-18
4. Action du 4 juin 2014 : Appel et tract de l'UFR CGT	19-21
5. CEREMA : Profession de foi « élections CCOPA du 19 juin 2014 »	22-23
6. CIEL UNIQUE 2+ : Communiqué de l'USAC CGT	24-25
7. Amiante : Article dans l'Humanité du 18 avril 2014	26
8. Pénibilité : Pétition CGT – FP et fiche repère CGT	27-31
9. Compte rendu CGT du Groupe d'échange du 15 avril 2014	32-34
10. DDI : Infos rapides d'avril 2014	35-46



## AGENDA

**Mardi 6 mai 2014**  
Secrétariat UIT-CGT

**Mardi 6 mai 2014**  
OS/DRH Groupe d'échanges

**Mercredi 14 mai 2014**  
Secrétariat fédéral

**Mercredi 14 mai 2014**  
Comité de suivi ATESAT/ADS

**Jeudi 15 mai 2014**  
Journée de grève fonction publique

**Lundi 19 mai 2014**  
OS/DRH-DAM

**Lundi 19 mai 2014**  
Conférence UIT-CGT

**Mardi 20 mai 2014**  
Conférence UIT-CGT

**Mercredi 21 mai 2014**  
Conférence UIT-CGT

**Mercredi 21 mai 2014**  
Comité de suivi CHSCTM

**Mercredi 21 mai 2014**  
OS/DRH Personnel Environnement

**Jeudi 22 mai 2014**  
CTM



## INFOS REVES



**Chiffres du chômage**  
**Premières notes pour le gouvernement Valls :  
devra mieux faire !**

Les premiers chiffres du chômage de l'ère Valls auraient pu être pires : après des mois et des mois de hausse, le chômage est quasi « stable ». C'est quand même un nouveau record qui est établi : le nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C) augmente de 0,2 % (+11 700) en mars pour culminer à 5 246 800. Sur un an, leur nombre est en hausse de 4,5 %. (...)



**Travail dominical**  
**La médaille sans son revers**  
**Communiqué commun Cgt et Fédération**  
**Commerce, Distribution et Services**

La légion d'honneur pour Bourrelier, PDG de BRICORAMA : un bras d'honneur au repos dominical !  
En décorant le patron de l'enseigne de bricolage, Arnaud MONTEBOURG a lancé un signe fort en direction des partisans à l'extension des ouvertures dominicales.  
Ce patron, maintes fois convoqué devant les juges pour infraction sur le travail du dimanche, a fait de la déréglementation son cheval de bataille.  
C'est une véritable provocation faite aux organisations syndicales et aux salariés opposés à toutes nouvelles dérogations en la matière. (...)



**SMIC**  
**Une référence à conserver pour tous les**  
**salariés**

Un nouveau palier contre les salariés vient encore d'être franchi dans la véritable offensive coordonnée menée, depuis plusieurs mois, pour affaiblir la rémunération du travail en France.

Mardi 15 avril, Pierre Gattaz, le président du MEDEF, a lancé l'idée d'un SMIC à la baisse pour les « personnes éloignées du marché du travail ».

Il y a un mois déjà, alors que ce n'est pas dans ses compétences, la Commission européenne avait ouvert le feu dans son Bilan Approfondi sur la France 2014 en incitant le gouvernement français à s'attaquer au SMIC, au niveau général des salaires, ainsi qu'à leur système de négociation. (...)

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



# 15 mai 2014

## Les organisations

**CFDT – CFTC – CGT – FA-FP – FSU – Solidaires – UNSA**  
**se mobilisent avec les agents pour dire « STOP »**  
**à la baisse du pouvoir d'achat**

**Ensemble, nous exigeons :**

- 1 - Des rémunérations revalorisées.**
- 2 - Des emplois publics de qualité correspondant aux besoins.**

### **1 - Des rémunérations revalorisées**

La politique d'austérité fait peser, depuis des années, une contrainte lourde sur les rémunérations des agents dans la Fonction publique :

- Blocage de la valeur du point d'indice, ralentissement des avancements, stagnation des grilles indiciaires.
- La politique salariale privilégie l'individualisation des rémunérations au détriment du dispositif collectif. La part des primes et indemnités augmente par rapport au traitement de base.

*Le pouvoir  
d'achat des  
agents ne cesse  
de baisser !*

*Les inégalités de  
traitements s'accroissent  
et menacent la cohésion  
des collectifs de travail*

**Les organisations syndicales revendiquent :**

- Une revalorisation immédiate du point d'indice
- La refonte de la grille pour une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications
- L'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire

## 2 – Pour la qualité de l'emploi public

Dans toute la Fonction publique, les conditions de travail n'en finissent plus de se dégrader. Les abandons de mission, les suppressions d'emploi, la détérioration des conditions matérielles font perdre le sens du travail et créent des situations intenable pour les agents.

*Quand la qualité du travail baisse  
C'est la qualité du service public  
rendu qui est sacrifiée*

Les organisations syndicales dénoncent la précarisation de l'emploi public et la multiplication des emplois à temps incomplet.

### **Elles revendiquent :**

- Des emplois pour faire face aux besoins
- Le développement des garanties pour les contractuels
- Des perspectives de carrière et de mobilité pour tous les agents
- La possibilité d'exercer des missions de service public dans de conditions décentes.

Pour tous et partout sur tout le territoire,  
des services publics efficaces  
qui répondent aux besoins d'aujourd'hui  
et qui anticipent ceux de demain.

Les organisations syndicales  
CFDT – CFTC – CGT – FA-FP – FSU – Solidaires – UNSA  
appellent les agents des trois versants de la Fonction publique à une  
**journée nationale d'action et de mobilisation le 15 mai prochain**,  
journée qui pourra prendre des formes diversifiées (rassemblements,  
manifestations, grèves, arrêts de travail...)



Pour les salaires, l'emploi,  
les missions publiques  
**CONTRE L'AUSTÉRITÉ !**

Toutes et tous en grève et dans les manifestations **le 15 mai**

**A l'appel de la quasi totalité des organisations syndicales (CGT, CFDT, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et FA-FPT, rejointe par FO dans un appel convergent) le 15 mai prochain doit constituer un temps fort de mobilisation dans les 3 versants de la Fonction publique.**

**Les raisons qui motivent cette journée d'action ne manquent pas .**

***Le discours de politique générale de Manuel VALLS, le 8 avril et son intervention du 16 avril à l'issue du conseil des ministres ne peuvent encore que renforcer nos motivations et notre détermination.***

***Sur la question des salaires et du pouvoir d'achat***

la situation imposée aux agents est catastrophique et absolument sans précédent. Le gel de la valeur du point entamé sous l'ère Sarkozy en 2010 a été maintenu depuis l'élection de François Hollande.

Résultat : les pertes de pouvoir d'achat s'accroissent comme jamais, les qualifications ne sont plus reconnues, les déroulements de carrière sont étiés et misérables. Un nombre considérable de salariés ne peuvent plus joindre les deux bouts. Et le nouveau Premier ministre vient d'annoncer qu'il entend maintenir le gel du point, sans doute même jusqu'en 2017.

***Sur la question de l'emploi***

aucun début de réponse n'est apporté au sous-effectif alarmant des hôpitaux publics, bien au contraire. L'étranglement budgétaire dans la Fonction Publique Hospitalière conduit à des plans sociaux par le non renouvellement des contractuels, des départs en retraite ... Des milliers d'emplois sont concernés. Sur le versant de l'État, les secteurs décrétés non prioritaires – de loin les plus nombreux – continuent de subir des suppressions massives et dangereuses. Dans la Fonction publique territoriale, les coupes dans les dotations financières conduisent à un nombre croissant de plans de réduction de l'emploi. Partout, la précarité est malheureusement toujours à l'ordre du jour.



## **Les amputations budgétaires massives**

viennent mettre à mal les moyens de fonctionnement de tous les services.

Tout cela conduit à des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

Certes, les discours fleurissent sur l'importance des services publics, de leurs missions. Mais, dans la réalité, non seulement les réformes permettant de rompre avec la politique désastreuse de la droite se font cruellement attendre, mais ceux qui gouvernent depuis le printemps 2012 prennent des décisions qui aggravent encore la situation.

On aurait pu espérer que la débâcle qu'ils viennent de subir aux élections municipales soit un électrochoc salutaire et les conduisent à entendre qu'une toute autre politique – conforme aux souhaits exprimés lors de l'élection présidentielle – doit d'urgence être mise en œuvre.

Eh bien, pas du tout : c'est exactement le contraire qui se produit !

Dans son discours de politique générale le 8 avril et son intervention du 16, le nouveau Premier ministre, Manuel Valls, confirme et amplifie la politique d'austérité menée : validation de l'inacceptable pacte de responsabilité, nouveaux et nombreux cadeaux – sans contrepartie aucune – au patronat, nouvelles attaques contre la protection sociale, gel des retraites et des prestations familiales...

Des amputations budgétaires massives sont mises en avant : 19 milliards pour l'État, 10 milliards pour la protection sociale, 10 milliards sur le versant territorial.

Ces coupes supplémentaires et drastiques ne pourront avoir que des conséquences dramatiques sur le service public et ses agents et, bien entendu, la population. D'ores et déjà, des annonces commencent à tomber qui font froid dans le dos.

Inutile de dire que, dans un tel contexte d'austérité décuplée, le dégel de la valeur du point pour 2014 – et même 2015 – n'est bien sûr pas à l'ordre du jour.

Enfin, cerise sur le gâteau, le Premier ministre annonce la suppression de la moitié des régions à l'horizon 2017 et la suppression des conseils départementaux pour 2021. Sous l'alibi fallacieux du supposé « millefeuille administratif », c'est bien d'une casse en règle de l'organisation démocratique de la République dont il s'agit.

Cette politique libérale renforcée ne peut bénéficier qu'au grand patronat et aux gros actionnaires. Pour l'immense majorité, elle ne peut que conduire droit dans le mur, accroître les inégalités, casser les services publics, augmenter le chômage...

Pourtant, les alternatives existent bel et bien. Répondant aux besoins de justice sociale, de développement humain durable, elles sont possibles et crédibles.

Pour cela, il faut notamment s'en prendre aux profits colossaux des grands groupes, aux dividendes vertigineux versés aux plus fortunés, remettre en cause les plus de 200 milliards d'aides diverses versées aux entreprises qui sont la vraie cause des déficits publics et dont l'utilité est nulle...

Redonner du pouvoir d'achat aux salariés par l'augmentation de leur feuille de paie, en plus d'être d'une justice élémentaire, c'est se donner les moyens d'une véritable relance, équilibrée et pérenne.

Développer les missions publiques, renforcer les services publics, c'est plus d'équité, de progrès social, de développement humain durable.

**Face à la surdité persistante de nos interlocuteurs, l'heure est donc résolument à l'action.**

**Dans le cadre de la journée unitaire du 15 mai, la CGT appelle les agents de la Fonction publique à se mettre en grève et à participer massivement aux manifestations.**

### **POUR**

- ▶ L'augmentation immédiate de la valeur du point
- ▶ La fin des suppressions d'emplois et des créations partout où c'est nécessaire
- ▶ La reconnaissance des qualifications et l'amélioration des déroulements de carrière
- ▶ Des mesures fortes contre la précarité
- ▶ Des moyens pour les services publics et leurs missions

**TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION LE 15 MAI !**

Montreuil, le 16 avril 2014



## Face à l'austérité confirmée et renforcée Plus que jamais, l'heure est à se mobiliser

***A*** la sortie du Conseil des Ministres de ce jour, Manuel VALLS a fait une communication dans laquelle il a commencé à préciser les contours des 50 milliards de coupes dans les dépenses publiques que le Président et le gouvernement entendent mettre en œuvre.

Contreparties de l'inacceptable pacte de responsabilité, les mesures avancées, si elles se concrétisaient, pèseraient lourdement et gravement sur la Fonction publique et ses agents.

Les moyens du service public, déjà rognés et insuffisants, seraient encore plus gravement amputés, mettant en péril l'exercice même des missions.

Hormis les quelques secteurs décrétés « *prioritaires* », tous les autres services et établissements subiraient de nouvelles et massives suppressions d'emplois alors que, pour un grand nombre, ils sont d'ores et déjà dans un état de sous-effectif inquiétant.

Et il y a le scandale des salaires. Il faut en effet une bonne dose de schizophrénie – ou plus sûrement de duplicité – pour afficher une soit disant volonté de redonner du pouvoir d'achat aux salariés et, dans le même temps, en tant que premier employeur de notre pays annoncer que près de 20 % d'entre eux devront continuer à subir des amputations sans précédent. Car, c'est bien cela que signifie la poursuite du gel de la valeur du point, sans aucune limite fixée. Cette mesure est d'autant plus lourde de conséquences qu'elle va handicaper la consommation et donc l'activité économique et l'emploi dans le secteur privé. Elle constitue enfin un encouragement au patronat à continuer dans la voie de l'austérité salariale.

La CGT condamne ses orientations et s'y opposera par tous les moyens.

C'est pourquoi, elle confirme sa volonté de construire le rapport de forces unitaire nécessaire à imposer d'autres choix.

**Plus que jamais, elle appelle à faire du 15 mai prochain une puissante journée d'action unitaire, de grève et de manifestations.**

Montreuil, le 16 avril 2014



*COMMUNIQUÉ*

**« Programme de stabilité »**

**les salariés, les retraités et les privés d'emploi seuls à se répartir la facture !**

La CGT dénonce le véritable plan d'austérité que vient de décliner le Premier ministre.

Les précautions oratoires du Premier ministre concernant la défense du SMIC et de notre modèle social ne suffisent pas à masquer l'inégalité de l'équation : 30 milliards d'euros de cadeaux au patronat = 50 milliards sur le dos des salariés, des privés d'emplois et des retraités, qui seront, au bout du compte, les seuls à se répartir la facture.

Ce n'est pas en appauvrissant les salariés que l'on relancera l'économie !

Le gel des prestations sociales et de la revalorisation des retraites, le recul d'un an de l'application du plan pauvreté sont autant de menaces sur le modèle social et la cohésion sociale de notre pays.

La poursuite, pour deux ans encore, du gel du point d'indice pour les fonctionnaires est, quant à elle, une véritable provocation.

Il ne suffit pas de prononcer toutes les cinq minutes les mots « modèle social » pour garantir sa pérennité.

Ce qu'il faut, c'est lui redonner son sens premier : garantir individuellement et collectivement le progrès social.

Ce qu'il faut, c'est assurer la relance de la demande par une augmentation significative des salaires, des pensions et des prestations sociales.

Ce qu'il faut, c'est assurer la préservation et le développement des Services Publics au service de l'intérêt général.

Ce qu'il faut, c'est préserver, garantir notre système de santé, la protection sociale et son financement.

**Les clés sont maintenant entre les mains des salariés : seuls le rassemblement et la mobilisation massive des salariés, des privés d'emploi et des retraités sont de nature à changer la donne. La CGT les appellent à exprimer le choix du progrès social dès le 1er mai, mais aussi sur leurs lieux de travail, dans les journées d'action professionnelles, telles que le 15 mai pour l'ensemble des fonctionnaires et le 22 mai pour les cheminots.**

Montreuil, le 16 avril 2014





## Appel à la grève et à la mobilisation le 15 mai 2014

Face au blocage du point d'indice pour la cinquième année consécutive et aux suppressions d'emplois dans la fonction publique, les organisations syndicales **appellent les agents de la Fonction publique à une journée nationale d'action le 15 mai prochain.**

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU du MEDDE et du MLET s'y associent et appellent à la grève.

Par ailleurs, elles dénoncent le pacte de responsabilité qui détruit notre modèle social et n'apporte pas de réponse aux attentes et aux souffrances des salariés et des citoyens.

Il coûte cher au pays (50 milliards d'euros) et n'apporte ni relance, ni croissance, ni emploi. Le plan d'économie dans les finances publiques est synonyme d'une baisse des capacités publiques d'intervention sociale et économique, de réduction des services publics, de leurs missions et d'une dégradation des conditions de travail.

Pour le MEDDE et le MLET cela se traduit dès 2014 par la suppression d'effectifs (1709 postes) et une baisse des crédits d'intervention de 7% qui impacte les personnels et les services. Pour nos services, le désengagement de l'État cela veut dire :

- › l'abandon de missions notamment l'ADS et l'ATESAT ;
- › une action sociale sacrifiée ;
- › une réduction de moitié de l'enveloppe catégorielle impactant notamment le déroulement de carrière ;
- › la privatisation des routes avec remise en cause de l'organisation du service public routier de l'État ;
- › la tentative de privatisation des missions de régulation aérienne de la DGAC et la remise en cause des centres départementaux de Météo-France ;
- › un secteur maritime sans respect des garanties minimales, un manque de moyens et d'effectifs pour le contrôle, une absence de projet stratégique pour l'enseignement ;
- › une logique entrepreneuriale de VNF recherchant la productivité à marche forcée au détriment du niveau de service ;
- › un projet de regroupement immobilier en administration centrale dégradant les conditions de travail sans avis du CHSCT ;
- › des menaces sur le devenir des Ouvriers d'État, le recrutement des OPA et la publication des textes nécessaires à l'intégration des OPA dans la Fonction publique territoriale ;

- › dans la mise en place du CEREMA l'absence au réponse aux besoins notamment sur l'amélioration de la situation du personnel (paye, harmonisation indemnitaire, remboursement des frais de déplacement, etc...), le fonctionnement du service et l'avenir des missions ;
- › la création de l'AFB avec des financements insuffisants et des menaces supplémentaires sur les missions des établissements et services existants.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT, FO, FSU du MEDDE/MLET ont décidé d'organiser un cadre de mobilisation unitaire pour faire échec aux projets gouvernementaux. **Elles appellent toutes leurs composantes à créer les conditions d'une forte mobilisation le 15 mai prochain et à débattre le 16 mai en assemblées générales sur la poursuite de l'action dès la semaine suivante.** Tous les secteurs de nos ministères MEDDE et MLET sont concernés, la réussite de cette mobilisation sera déterminante pour faire aboutir nos revendications :

- Emplois, Salaires, Protection sociale : nous refusons le pacte de responsabilité et de solidarité !
- La suppression du gel des prestations sociales et la revalorisation des retraites
- Exigeons la revalorisation du SMIC et du traitement des fonctionnaires (+ 8 % de la valeur du point d'indice), la reconnaissance des qualifications pour garantir un bon déroulement de carrière.
- Exigeons l'arrêt du gâchis que représentent l'externalisation des missions et leurs privatisations (sous-traitance, concessions, Partenariats Publics Privés (PPP)). Le désengagement de l'État des politiques publiques est inacceptable.
- Exigeons ensemble la fin de la MAP (suite de la RGPP) et l'arrêt des suppressions de postes et obtenons des recrutements pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux.

**Ensemble, agents des services et établissements publics  
du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE)  
et du Ministère du logement et de l'égalité des territoires (MLET)  
exigeons des réponses à nos revendications !**



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## Note aux organisations fédérales

Lors de la conférence des Unions Fédérales du 31 mars au 02 avril 2014 à Nouan-Le-Fuzelier, la nécessité d'inscrire la mobilisation dans la durée pour faire aboutir nos revendications a été mise en avant.

Le plan d'économie du pacte de responsabilité du gouvernement Hollande-Valls s'attaque aux politiques publiques et aux politiques de partage et de redistribution des richesses.

Il accentue le désengagement de l'Etat et occasionne des coupes claires dans les budgets. Il prive de ressources la sécurité sociale la mettant ainsi en péril. Il n'apporte pas de réponse aux attentes et aux souffrances des salariés et des citoyens.

Dans nos ministères, il se traduit par la poursuite des abandons et privatisations de missions, la dégradation des conditions de travail des agents et la baisse du pouvoir d'achat : **voir argumentaire ci-joint.**

C'est pourquoi la CGT a décidé d'organiser un cadre de mobilisation dans la durée pour faire échec aux projets gouvernementaux.

Tous les secteurs de nos ministères MEDDE et MLET sont concernés, les modes d'action, leur durée et leur cadre unitaire sont à déterminer le plus collectivement possible en fonction des réalités de terrain. En tout état de cause, la réussite de cette mobilisation, et particulièrement du 15 mai, sera déterminante pour faire aboutir nos revendications portées dans **l'appel unitaire ci-joint.**

**A cet effet, et pour couvrir toutes les initiatives qui seront décidées par les syndicats nationaux, les syndicats, les Unions fédérales, les services et établissements publics, un préavis de grève sera déposé par la Fédération du 13 au 16 mai 2014 incluant la grève du 15 mai, jour de mobilisation unitaire dans la fonction publique.**

La Fédération prend ses responsabilités pour permettre aux organisations de prendre des décisions en vue de préparer des actions-mobilisations dans chaque Union fédérale, service et établissement public. La Fédération souhaite connaître dès que possible l'ensemble des initiatives qui seront décidées en AG, HMI et modalités des actions (grève, action de blocage, tractage, délégation auprès des directions,...).

**Merci de transmettre toutes vos initiatives au secteur revendicatif fédéral à l'adresse suivante : [ip.equipement@cgt.fr](mailto:ip.equipement@cgt.fr)**

Montreuil, le 17 avril 2014



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70

E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## Argumentaire fédéral pour la mobilisation du 13 au 16 mai 2014

**Ensemble, agents des ministères et des établissements publics du MEDDE et MLET**

**Mobilisons nous pour dire non au pacte de responsabilité**

**Exigeons ensemble des réponses à nos revendications**

### Le pacte de responsabilité c'est NON !

C'est bien pour sortir de cette spirale infernale de la politique d'austérité conduite par BRUXELLES et les Gouvernements successifs et confirmée par le Gouvernement lors de la déclaration de politique générale du nouveau 1<sup>er</sup> ministre, de cadeaux au patronat, de réductions des dépenses de protection sociale et de désengagement de l'Etat des politiques publiques que les organisations syndicales vous appellent à manifester le 15 mai 2014.

C'est bien le défi de notre temps que de garantir un modèle social et de société sur des bases justes et solidaires à travers le développement des services publics qui permettent aux citoyens, quels que soient l'origine sociale et leurs revenus, de se former et de se cultiver, de se soigner, de se loger et de se déplacer, de travailler et de vivre dignement d'un travail.

**Le pacte de responsabilité : ça détruit le modèle social et ça n'apporte pas de réponse aux attentes et aux souffrances des salariés et des citoyens.**

Par le biais du crédit d'impôts compétitivité emploi (CICE) et des nouvelles exonérations de cotisations sociales patronales : « zéro charge pour l'employeur d'un salarié payé au smic » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 les employeurs de smicards ne verseront plus de cotisations patronales à l'URSSAF.

Les allègements de cotisations qui pourront aller jusqu'à 1,6 fois le smic, priveront les comptes sociaux de l'équivalent de **4,5 milliards €** de cotisations patronales à la sécurité sociale qui s'ajoutent aux 20 milliards € des « allègement Fillon » déjà en vigueur sur les bas salaires au titre des cotisations « maladies » !

Les cotisations sociales patronales au titre de la branche famille (politique familiale) seront également abaissées de 1,8 point sur les salaires de 1,6 à 3,5 smic brut par mois au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et **coûteront 5 milliards €** en année pleine. Et n'oublions pas les baisses d'impôts des entreprises dès 2017 avec un taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés (IS) qui passera de 33% à 28% en 2020, ni la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) entièrement supprimée en trois ans ! En tout une enveloppe **de 6 milliards € de cadeaux fiscaux supplémentaires**. Les entreprises ne se verront plus mises à contribution pour le système de protection sociale que par le biais des cotisations d'assurance-chômage qui ont été abaissées par le Gouvernement AYRAULT et de retraites complémentaires (Arrco et Agirc), leurs contributions pour le 1% logement et la formation professionnelle restent en place.

**Au total ce pacte de responsabilité c'est 20 milliards € de baisse des prélèvements d'ici 2020 (+ les 20 milliards € du CICE), un geste massif qui va bien au-delà des espérances du patronat en faveur des grands groupes qui sont les gagnants, les PME quant à elles ne trouvent pas leur compte !**

Les perdants sont les salariés du privé et du public : les salaires dans le privé ne décolleront pas de la trappe du smic, (car les exonérations promettent surtout que le patronat maintiendra les bas salaires pour continuer à bénéficier des primes !) quant aux agents publics aucune mesure pour réparer les dégâts de la dégradation du pouvoir d'achat des salaires des fonctionnaires subissant le gel de leur point d'indice depuis 4 ans !

**Tous perdants en ouvrant la boîte des « cadeaux pour les patrons » alors qu'il faudrait augmenter le pouvoir d'achat des salariés du privé et du public en revalorisant le smic et le traitement des fonctionnaires.**

C'est bien de la tromperie que de faire croire que les baisses des cotisations sociales payées par les salariés au smic va leur donner une bouffée de pouvoir d'achat d'environ de 500€ sur une année, alors même que ces quelques dizaines d'€ par mois risquent de disparaître rapidement lorsqu'ils seront consommés (TVA en hausse) et la CSG qui est pointée pour renflouer les caisses et le trou de la Sécurité sociale.

**Les mesures annoncées ne vont pas dans le bon sens pour garantir le système de protection sociale !**

Elles le sapent à travers les ressources disponibles et elles ignorent les besoins de financement des branches de la sécu : maladie, vieillesse, assurance –accident -chômage et famille qui quant à elle est mise à contribution pour alléger le coût du travail dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

C'est grave pour l'équilibre de notre système de protection sociale même si le Gouvernement rassure que le pacte sera financé sur l'ensemble du budget de l'Etat !

C'est également un « vol » sur le salaire mutualisé grâce aux cotisations des patronales et des salariés (salaire différé et socialisé qui permet de financer la protection sociale : sous forme de prestations sociales et de retraites..).

Comment va-t-on financer la protection sociale ? déjà fortement remise en cause par la réforme des retraites avec les recul de l'âge de départ à 62 ans et la baisse des pensions.

**Le pacte de responsabilité : ça coûte cher au pays (50 milliards €) et ça n'apportera pas de relance de la croissance ni de l'emploi.**

C'est livrer les politiques économiques et les services publics à la main de fer des marchés, par le biais des externalisations et privatisations des missions publiques et des emplois.

Le plan d'économies de 50 milliards € s'attaque aux politiques publiques et aux politiques de solidarité et de partage / redistribution des richesses, qui amplifie la politique d'austérité et fera payer les plus pauvres notamment les 5 millions de français privés ou partiellement ou totalement d'emploi ( et près de 9 millions de personnes qui vivent au dessous du seuil de pauvreté).

La France s'enfonce dans la crise provoquant une exaspération sociale sans précédent qui vire au renoncement et à la crise démocratique, et se trouve dans l'incapacité de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces pour l'intérêt général : Avec un désengagement de l'Etat et des coupes claires sévères dans les budgets (19 milliards € d'économie), ainsi que dans ceux des collectivités locales (10 milliards € d'économies par des fusions de régions et disparition des départements) et de la sécurité sociale (10 milliards € pour l'assurance maladie c'est-à-dire les dépenses de santé et l'hôpital déjà asphyxié par les réductions drastiques de moyens et d'effectifs).

Si l'on regarde de près, il faudra encore aligner 11 milliards € d'économie sur les prestations sociales, notamment sur la gestion des caisses de Sécurité sociale, voir bien plus dans la logique de compenser les cadeaux aux entreprises et de poursuivre la politique de l'offre avec mise sous pression des salariés par le biais de la baisse dogmatique du coût du travail alors même que **le problème ne réside pas dans ce que le Gouvernement et le patronat appellent le coût du travail mais bien dans le coût du capital !**

On tourne le dos aux solutions de plan de relance des investissements Européen et en France. Le vrai sujet c'est d'abord un problème d'investissement pour inverser la logique actuelle où les profits distribués aux actionnaires sont désormais supérieurs aux sommes investies dans la politique industrielle et services publics des territoires. L'appareil productif et les emplois sont sacrifiés.

L'austérité salariale menée ces dernières années à l'égard des agents publics et la baisse drastique des dépenses publiques exigée par l'Europe (pour réduire les déficits publics à 3%) et mise en œuvre par le gouvernement par coups de rabots des budgets de l'Etat et des collectivités, vont se poursuivre. Le Gouvernement confirme et aggrave l'offensive lancée contre le travail et l'emploi.

Le plan d'économie dans les finances publiques est synonyme d'une baisse des capacités publiques d'intervention sociale et économique et d'une réduction des services publics et de leurs missions.

**Les budgets 2014 sont catastrophiques pour le MEDDE et MLE**

Pour le MLET : - 697 suppressions d'effectifs et Pour le MEDDE – 522 suppressions d'effectifs et 390 suppressions dans les établissements publics et 100 suppressions à la DGAC (Budget annexe contrôle et exploitation aérien). Dans le détail : plafond d'emplois de 34 641 (- 3557 dont 3010 transferts d'emplois liés à la création du CEREMA) ; Etablissements publics : total des plafonds d'emplois 25 669, avec les suppressions suivantes : VNF - 115, Météo France – 89, IGN – 42, ONCFS – 44, Agences de l'eau – 45, IFSTTAR – 30, ONEMA – 14. DGAC (BACEA) : plafond d'emplois de 10 925 (- 100), plafond de l'ENAC 845. De même, les crédits d'intervention sont en baisse de 7 %.

Ceci faisant suite à la suppression, en force, des postes ATESAT et ADS en 2013 et de l'ingénierie publique dite « concurrentielle » qui a été victime de la RGPP : plus de 3200 emplois ont été supprimés de 2009 à 2012. Les organisations syndicales du MEDDE/MTLE n'acceptent pas ces décisions de désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités qui s'est également traduit pour le personnel par un abandon de leur mission et suppression concomitante de leur poste de travail générant des souffrances au travail.

**Les chantiers de « l'agenda social ministériel »** (catégorie C, OPA, pénibilité et **amiante, -départ anticipé d'activité en cas de maladie et extension aux agents ayant été exposés** -conditions de travail, Ingénieurs, personnels Environnement, égalité professionnelle,...) pour les personnels doivent donner lieu à des résultats concrets et positifs car les personnels vivent l'abandon de missions publiques, la continuité des suppressions de postes (RGPP ou MAP en cours...) et de crédits.

**Sur l'action sociale ministérielle**, l'ensemble des syndicats et le président du CCAS demandent exigent que l'action sociale ne doit pas être sacrifiée, et les CLAS doivent pouvoir fonctionner par une augmentation significative du budget de l'action sociale.

**Sur le catégoriel**, la traduction de la rigueur budgétaire, c'est l'enveloppe des mesures dites « catégorielles » pour les personnels qui a été réduite de moitié ! qui est vitale pour traiter la question liée aux fusions de corps et celles autour des revendications portées notamment dans les CAP sur l'indemnitaire, la mobilité, les taux pro/pro, etc...

**Sur la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)**, qui reste gangrenée par l'austérité budgétaire. Les financements publics sont insuffisants au regard des besoins et des enjeux ; il faut des moyens budgétaires et humains supplémentaires, sans affaiblir les services et établissements existants (EPA non intégrés à l'AFB, mais aussi services de l'Etat DREAL et DDTM notamment). Cela pose également le besoin d'améliorer un certain nombre de missions nécessaires à la protection et à la gestion de la biodiversité. Le projet d'AFB ne doit pas aboutir à faire moins et moins bien dans le champ de la biodiversité aquatique et terrestre, mais, au contraire, faire plus et mieux en raison des défis écologiques à relever !

**Sur le plan de relance autoroutier**, unanimement, les fédérations syndicales du ministère de l'Ecologie et des Transports se sont prononcées contre de nouvelles privatisations.

Rappelons que le manque à gagner de la suspension par le gouvernement de l'écotaxe poids lourds s'élève à plus d'1 milliards d'€/an. Opposition à toute forme de privatisation de routes nationales et de transfert de personnels et réaffirmation d'une maîtrise publique du réseau routier national avec bien entendu des agents publics pour la garantie d'un service public routier. Sortir de la spirale infernale d'accroissement des profits colossaux tirés des péages depuis la privatisation des sociétés concessionnaires publiques en 2005-2006 qui ne sont pas réinvestis. Les personnels dénoncent la privatisation, touche par touche, des routes nationales et les menaces sur l'emploi publics et statutaires du service public routier avec une remise en cause de l'organisation du service public routier de l'Etat.

**RAPPEL : Signez la Pétition nationale CGT contre les privatisations des routes**

**Sur le projet de Ciel unique 2+**, les organisations sous la pression des mobilisations nationales et européennes dénoncent fermement la volonté de la Commission européenne de privatiser des missions de régulation aérienne mettant en cause l'unicité de la DGAC et le niveau de sécurité., Il faut garantir les activités de service public de la DGAC.

**Sur le secteur maritime**, les organisations exigent le respect des garanties minimales des agents DIRM et DDTM ainsi qu'un véritable projet stratégique de l'enseignement maritime avec des moyens financier notamment pour l'ENSM ce qui est loin d'être le cas, enfin un renforcement des moyens et effectifs du contrôle maritime.

**Sur les voies navigables**, les organisations dénoncent la logique entrepreneuriale de l'EPA VNF recherchant la productivité à marche forcée au détriment des emplois, du niveau de service de la voie d'eau et des conditions de travail.

Montreuil, le 15 avril 2014





Voies  
Navigables de  
France



Paris, le 24 avril 2014

## L'intersyndicale CGT – Cfdt – FO – UNSA de VNF appelle les personnels à l'action

L'heure est grave pour notre établissement, nos emplois et notre avenir.

Le personnel de VNF fait face à une ligne politique d'austérité imposée par le gouvernement et conduite par la Direction Générale de Voies navigables de France dans une opacité totale. L'intersyndicale a décidé le 3 avril de boycotter l'ensemble des instances représentatives du personnel à compter du 15 avril 2014. Elle estime que les revendications des organisations syndicales portant sur les attentes des personnels ne sont pas entendues et que cette politique conduit inéluctablement vers une attaque de nos missions et par suite logique de nos emplois.

Ces années successives de réductions d'effectifs et de moyens (500 ETP dont 115 ETP en 2014) et cette logique entrepreneuriale mise en place par VNF dégradent le niveau de service et les conditions de travail sans aucune reconnaissance pour le personnel.

L'ignorance du Gouvernement, de notre Ministère, qui ne voit en VNF « qu'une vache à lait » ne devant servir qu'à participer aux 50 milliards d'économies recherchés, nécessite que nous nous mobilisions pour y mettre un frein dans l'intérêt collectif.

Après l'abandon et l'externalisation des missions, un nouveau pas est franchi avec la baisse du niveau de service public.

**L'intersyndicale a décidé d'appeler les personnels de VNF à une mobilisation forte pour que la relance de la voie d'eau voit enfin le jour et que l'engagement de son personnel soit reconnu :**

Les revendications portées par l'intersyndicale sont :

- des moyens humains et budgétaires supplémentaires nécessaires à la relance de la voie d'eau comme présentés lors des débats parlementaires autour de la loi 2012 – 77 relative à VNF,
- un engagement ministériel de l'arrêt des suppressions d'effectifs pour les 3 prochaines années et pour cela l'ouverture dès maintenant de concours pour pourvoir les postes vacants,
- la garantie d'aucune baisse du niveau de service sur l'ensemble des missions exercées par VNF,
- une augmentation des salaires pour l'ensemble des personnels,
- une décision gouvernementale pour la mission Seine-Escaut avec l'attribution d'un budget supplémentaire ainsi qu'une autorisation de recrutement spécifique à ses besoins,
- l'extension de la Nécessité Absolue de Service (NAS) à tous les logements de service après la levée du moratoire en septembre 2015,
- la bonification de 25% par année de travail pour les personnels d'exploitation (C et B) au titre de la pénibilité.

Pour gagner cette bataille, **l'intersyndicale appelle à une journée d'actions et de grève le 15 mai 2014** dans le cadre de l'appel intersyndical Fonction publique.

Des assemblées générales intersyndicales seront organisées le 16 mai dans toutes les directions territoriales et au siège pour que chacun se positionne sur une action de grève reconductible à partir du lundi 19 mai 2014 à VNF.

Face au devenir de nos missions, de nos emplois et de nos conditions de travail, une action forte est nécessaire. C'est l'ampleur de cette mobilisation qui déterminera le rapport de force avec le Ministère et VNF.

Dans cet objectif, toutes les organisations syndicales ont fait le choix de se réunir et nous vous appelons à nous rejoindre nombreuses et nombreux pour démontrer que trop c'est trop et que tous ensemble nous disons **STOP !**

Ensemble dans l'action aux Voies navigables de France.

Paris, le 24 avril 2014

Madame Ségolène ROYAL  
Ministre de l'Écologie,  
du Développement Durable et de l'Énergie  
Hôtel de Roquelaure  
246, bd St Germain  
75007 PARIS

Madame la Ministre,

La création de l'établissement public administratif « Voies navigables de France » au premier janvier 2013 par la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012, votée à l'unanimité des députés, avait été présentée comme le moyen de pérenniser et de renforcer les moyens de la France pour faire du transport fluvial notamment un outil de la transition écologique.

Le bilan que nous pouvons faire de cette loi n'apparaît nullement satisfaisant au terme de la première année de vie du nouvel établissement, dont notamment :

- l'absence de décision sur le devenir du projet Seine Nord qui après le rapport de la mission de M. Pauvros (déjà consécutif au rapport commun du CGEDD et de l'IGF) s'oriente vers une énième commission d'étude,
- le manque de visibilité sur les moyens de l'AFITF consacrés durablement aux projets fluviaux, attestant de l'absence de volontarisme de notre pays pour ce mode de transport performant et écologique.

Aujourd'hui face aux enjeux énergétiques et écologiques, il est nécessaire de mettre en place une politique de transports multimodales intégrée et complémentaire pour répondre aux besoins de transport.

Il est important que les orientations politiques que vous serez susceptible de prendre dans les mois à venir prennent en considération le formidable potentiel dont dispose la France avec ses voies navigables.

Notre établissement est doté de personnels compétents, attachés à leurs missions de service public, soucieux d'un développement économique soutenable pour la France.

Cet objectif est à la portée de votre ministère pour autant que des décisions cohérentes soient prises sur les points suivants :

- attribuer des moyens humains et budgétaires supplémentaires nécessaires à la relance de la voie d'eau comme présentés lors des débats parlementaires autour de la loi 2012 – 77 relative à VNF,
- décider au niveau ministériel de l'arrêt des suppressions d'effectifs pour les 3 prochaines années et pour cela l'ouverture dès maintenant de concours pour les postes vacants,
- acter le maintien d'un bon niveau de service sur l'ensemble des missions exercées par VNF, pour sortir du processus d'externalisations et privatisations de nos missions,
- prévoir les moyens d'une reconnaissance des efforts collectifs du personnel de VNF qui subit des réorganisations successives et une polyvalence accrue sur ses missions, liées notamment aux baisses d'effectifs,
- prendre avant l'été la décision définitive de la réalisation du projet de canal Seine-Escaut ainsi qu'une autorisation de recrutement et de dotations budgétaires spécifiques à ce projet qui ne peut se faire aux dépens de la régénération du reste du réseau,
- engager la refonte du décret du 9 mai 2012 pris par le gouvernement Fillon et jamais remis en cause depuis, afin de permettre une extension du régime de la Nécessité Absolue de Service (NAS) à tous les logements de service en tant que leviers essentiels de la sécurité des biens et des personnes à l'issue du moratoire actuel qui expire en septembre 2015.

Nous comptons sur votre volonté pour prendre en considération ces impératifs afin de réussir la conduite de votre politique en faveur de la transition écologique, du développement durable et du développement des transports alternatifs répondant à une meilleure maîtrise de l'énergie.

Enfin, nous sollicitons un rendez-vous, Madame la Ministre, pour évoquer la situation de l'Établissement Public Administratif Voies navigables de France dans le cadre d'un dialogue social de qualité.

Dans l'attente d'un retour à toutes nos interrogations,

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre considération respectueuse.

L'intersyndicale de Voies navigables de France.

## Appel du Bureau de l'Union fédérale des retraités

### Manifestation nationale des retraités à Paris le 3 juin 2014

Le pouvoir d'achat s'écroule de plus en plus pour tous, mais de manière encore plus forte pour les retraités qui ne verront leur pension progresser qu'au mois d'octobre 2014. Après l'augmentation des prélèvements de 0,3 % en avril 2014, la perte de la demie-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour les veufs et veuves et la suppression de l'abattement de 10 %, l'imposition de la bonification pour enfants, tout ceci accentué par les six mois de report de la revalorisation des retraites et le gel des retraites complémentaires (AGIRC et ARRCO) la coupe est pleine et beaucoup de retraités se retrouvent imposables alors qu'ils ne l'étaient pas et d'autres en dessous du seuil de pauvreté.

La réponse aux difficultés d'accès aux soins, aux problèmes de logement, à l'aide à la perte d'autonomie nécessite une mobilisation de forte ampleur pour que le

gouvernement entende la colère des retraités qui sont une force et une chance pour notre pays et qu'il revienne sur ces mesures néfastes.



De plus, les annonces du premier ministre Manuel Valls, en cotisations sociales sur les salaires au niveau du SMIC et jusqu'à 1,6 fois le SMIC, ouvrent la voie à la destruction de notre Sécurité Sociale.

Le Bureau de l'U.F.R. Equipement-Environnement réuni le 10 avril 2014 appelle avec force l'ensemble des composantes de notre Fédération à tout mettre en œuvre dans leur organisation pour préparer activement, actifs et retraités, la journée nationale des retraités du 3 juin 2014. La manifestation nationale à Paris à caractère unitaire doit être une réponse à la hauteur des attaques envers les retraités qui ne sont ni des nantis ni des vaches à lait.

**Rendez-vous le 3 juin 2014 à Paris  
sous la banderole de l'UFR de la FNEE-CGT**

**CONTRE le pacte de responsabilité**

**Pour faire aboutir nos revendications :**

**POUR le pouvoir d'achat , l'accès aux soins,  
l'aide à l'autonomie financée par la Sécurité sociale  
dans le cadre du salaire différé.**

## **Adaptation de la société au vieillissement : Un projet de société qui va nécessiter l'engagement de tous**

---

Aujourd'hui, la gravité de la situation vécue par de nombreuses personnes en perte d'autonomie et par leurs proches les prenant en charge perdure et s'aggrave : il y a une réelle urgence sociale à laquelle il faut répondre sans tarder.

**Eh bien, chiche, Madame la ministre !**

Le Gouvernement actuel annonce une loi de programmation et d'orientation pour la fin 2014 et engage une concertation pour préparer le projet de loi qui portera sur l'adaptation de la société au vieillissement ; c'est-à-dire sur un champ plus large que la seule prise en charge de l'aide à l'autonomie. Avec l'ambition affichée de réduire le « reste à charge » des personnes et des familles !

### **Une situation à prendre en compte globalement**

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont au nombre de 15 millions aujourd'hui. Elles seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060, soit un tiers de la population. Le nombre des plus de 85 ans passera de 1,4 million aujourd'hui à 4,8 millions en 2050. C'est une situation totalement inédite, à laquelle aucune civilisation n'a eu à faire face.

Fin 2011, on comptait 1,2 million de bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée à l'autonomie) dont 60 % à domicile et 40 % en établissement. 36 % relèvent des GIR 1 et 2 (dépendance sévère), 20 % du GIR 3 et 44 % du GIR 4 (dépendance moyenne). Selon le scénario démographique central de l'INSEE, la population dépendante passerait de 1,2 million en 2010 à 1,5 million en 2025 puis à 2 millions en 2040.

La dépense publique consacrée à la prise en charge de la dépendance a été estimée en 2010 à 24 Md€, dont 14 Md€ pour le financement des soins, 5,3 Md€ au titre de l'APA et 2,2 Md€ pour l'hébergement.

**Le « reste à charge » des personnes et de leur famille est estimé à 8 milliards d'euros<sup>1</sup>.**

### **Une concertation menée au pas de charge**

La concertation, très large, menée au pas de charge par Michèle Delaunay (Ministre des personnes âgées) et Marisol Touraine (Ministre de la santé) est en cours.

La loi comportera 3 volets :

1. L'anticipation et la prévention.
2. L'adaptation de la société au défi de la longévité : logement, transport, urbanisme...
3. L'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile ou en établissements.

Elle se fera en 2 temps :

- ♦ Dans un premier temps, pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : le domicile.

---

<sup>1</sup> source : groupe de travail animé par Bernard Fragonard « Stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées ».



- ♦ Dans un deuxième temps de la loi quinquennale à l'horizon 2017 : les établissements. Ce thème sera inclus dans la discussion sur le financement de la Sécurité sociale.

Cette première partie de la loi, déclaration de Madame Delaunay, « doit tenir dans le financement de la CASA »<sup>2</sup> que nous avons par ailleurs refusée et que les seuls retraités supportent hauteur de 0,3 % depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013. Pour rappel, la Contribution sociale généralisée a été mise en place en 1991. Elle a largement été substituée à la part salariée des cotisations pour l'assurance maladie et les allocations familiales, même si elle reste proportionnelle et affectée à la Sécu. En augmentation constante, elle représente, en 2010, 21% des recettes du régime général de la Sécurité sociale. **Elle ne touche pas les entreprises.**

## Une mobilisation de haut niveau nécessaire

Ce projet de loi global a l'ambition de « mettre en cohérence l'intégralité de la politique de l'âge ». Comment ne pas être d'accord même en considérant que certaines propositions ne nous conviennent pas ? **Mais comment penser qu'elle pourrait être financé par la seule CASA ?**

L'enjeu est double, pour la CGT comme pour bien d'autres : donner aux retraités toute leur place dans la société française d'une part, et d'autre part instaurer un droit universel de compensation à la perte d'autonomie pour tous les âges, dans le cadre de la solidarité nationale et intégré dans la branche maladie. Droit basé sur les principes fondateurs de la Sécurité sociale : « faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort », dans laquelle la CNSA<sup>3</sup> serait intégrée.

Pour ce faire, la CGT revendique un grand service public de l'aide à l'autonomie à domicile ou en établissement, en partenariat avec le secteur associatif.

D'autant plus que les annonces de la Ministre se montent déjà à 600 millions d'euros :

- ♦ 80 millions d'euros pour « aider les aidants ».
- ♦ 150 millions d'euros pour la prévention.
- ♦ On parle de 370 millions d'euros pour la revalorisation de l'Allocation personnalisée autonomie (soit moins de 30 euros par mois pour les 1 200 000 bénéficiaires en regard des 1 000 euros de reste à charge en moyenne).

La CGT estime qu'il est possible de financer ce nouveau droit, sachant qu'elle a mis en débat des propositions pour une nouvelle dynamique de financement de la Sécurité sociale et plus largement de la protection sociale, articulée à une réforme globale de la fiscalité. **Les moyens existent : en 30 ans, le montant des dividendes versés aux actionnaires a été multiplié par 36, pendant que la masse salariale ne l'était que de 4,5<sup>4</sup>.** Il faut considérer que la bataille principale consiste bel et bien à développer une politique :

- ♦ de croissance et d'emplois,
- ♦ de travail de qualité pour toutes et tous,
- ♦ d'augmentation des moyens et des capacités de financement de l'Etat, des collectivités territoriales, de la Sécurité Sociale et plus largement de la Protection Sociale, afin de répondre aux droits fondamentaux.

## Retraités, engageons-nous !

**Si nous voulons obtenir un financement à la hauteur des enjeux,**

- ♦ **créons les conditions d'une mobilisation de haut niveau,**
- ♦ **construisons dès maintenant la journée d'action du 3 juin proposée par la CGT-Retraités.**

*Montreuil, le 10 avril 2014*

<sup>2</sup> CASA : Contribution Additionnelle Solidarité Autonomie, soit 643,6 millions d'euros chiffres prévisionnels 2014

<sup>3</sup> CNSA : Caisse Nationale Solidarité Autonomie, qui répartit les financements de l'aide aux personnes âgées et handicapées

<sup>4</sup> Source : Etude du CLERSE – Université de Lille – 2013 – Le coût du capital et son surcoût

# CEREMA

## Élections du 19 JUIN 2014

### Commissions Consultatives OPA



#### Nos candidats CGT

**BATON Didier DTecTV**  
**BEAUDOIN Jean-Charles DTecEMF**  
**SIBI Julien DTerCE**  
**BOULLIER Nicolas DTerSO**  
**TAILLIEZ Sébastien DterNP**  
**BERTIN Didier DTecOUEST**



# Je vote CGT

## Je revendique

### Les missions des OPA dans le CEREMA

Électrotechnique /Électronique /Informatique /Optique/Mécanique.  
Études de systèmes électroniques, mécaniques, optiques complexes.  
Expertises sur des équipements réclamant un large panel de compétences.  
Conduite de projets, chargés d'essais, chargés d'études, de contrôles,  
Personnels de chantier, d'atelier, d'entretien, de magasinage.

### Le maintien des missions

Maintien des compétences et des missions pour les services de l'État et des collectivités.  
Pas d'externalisation de nos tâches vers le secteur privé.

### Une formation spécifique pour des métiers d'avenir

pour exercer des fonctions de spécialistes nous permettant de mieux appréhender les nouvelles technologies.

### Des revalorisations salariales

#### Des revendications communes à tous les OPA (avec l'appui du SNOPA)

- Revalorisation de la grille salariale
- Reconnaissance des qualifications
- Revalorisation du régime indemnitaire (prime d'ancienneté jusqu'à 30% calculée à 1% par an, prime de rendement...)

#### La prime de métier dé plafonnée :

- La CGT se bat pour le dé plafonnement de la PM au CEREMA.

## La défense du statut OPA et du régime de retraite

### La révision du statut OPA de 1965 prévue par le ministère

déterminera l'avenir de nos missions de nos emplois et de notre statut particulier

#### La CGT revendique :

- Une rénovation des classifications
- Une revalorisation de la grille salariale
- Une revalorisation du régime indemnitaire
- Une amélioration de la protection sociale
- Le maintien et l'amélioration du régime de retraite avec la prise en compte de la totalité du régime indemnitaire

### Recrutement d'OPA

Remplacer au minimum tous les départs à la retraite, dans notre population qui a déjà payé un lourd tribut aux restructurations successives.

**Des effectifs** suffisants pour effectuer les missions et conserver les compétences

**La CGT défend la levée du moratoire sur les recrutements**

**La CGT se bat pour le progrès social.**

**Un syndicat à l'offensive pour défendre les missions de service public, les métiers et les qualifications des OPA**

## LE CIEL UNIQUE 2+ EST VOTÉ AU PARLEMENT EUROPÉEN.

A quelques semaines des élections européennes, le Parlement de Bruxelles a adopté le projet de texte Ciel unique 2+, pourtant porteur de dangers importants pour les personnels concernés.

### LE PARLEMENT EUROPÉEN CONFIRME L'ORIENTATION LIBÉRALE DE LA COMMISSION

Comme attendu, le vote du projet de Ciel unique 2+ au Parlement européen a eu lieu le 12 mars dernier. Malgré le dépôt d'un nombre significatif d'amendements visant à en gommer les effets négatifs, le texte adopté reste très dangereux.

Il confirme entre autres :

- la séparation structurelle entre l'opérateur de navigation aérienne et l'autorité de surveillance. Cette obligation menace directement l'existence de la DGAC qui ne pourra se maintenir dans son périmètre et sa structure actuelle. Un changement de statut pour la DSNA et la DSAC serait par ailleurs inévitable.
- l'obligation de soumettre aux lois du marché les services dits « de support » (services de communication, navigation aérienne, surveillance, information météorologique et aéronautique, écoles de formation). Même si le texte retenu

n'impose plus l'obligation de passer par un prestataire extérieur, la logique de mise en concurrence demeure.

L'USAC-CGT, avec l'ETF, n'a pas ménagé ses efforts pour influencer la position du Parlement européen et y relayer les craintes exprimées par les personnels. Beaucoup de Parlementaires ont accepté de déposer et voter des amendements favorables aux intérêts des agents. Malheureusement, le Parlement européen est majoritairement très libéral et c'est dans cette logique qu'il aura fait le choix de suivre le lobbying des compagnies aériennes au détriment des travailleurs du secteur navigation aérienne.

**L'USAC-CGT fait du combat contre le Ciel unique 2+ une priorité. C'est l'avenir de la DGAC qui est en jeu. Ce dossier devra connaître une issue positive.**

### UNE VICTOIRE NÉANMOINS TOUJOURS POSSIBLE

Cette position du Parlement européen n'est donc pas une surprise et elle ne signifie pas la fin de l'histoire, au contraire. Pour rappel, le processus législatif européen prévoit qu'il faut une position commune entre le Parlement européen et le Conseil des ministres des transports pour que le texte soit adopté. L'USAC-CGT et l'ETF

œuvrent auprès des États pour que ceux-ci aient une approche critique sur le projet Ciel unique 2+, notamment au travers des journées de grèves européennes des 12 juin 2013 et 30 janvier 2014. Nos efforts ont porté leurs fruits puisque nous avons la certitude qu'un nombre significatif de pays, France en tête, est opposé à ce texte.

## RP2 : LA FRANCE DOIT TENIR FACE À BRUXELLES

Les objectifs de performance européens liés à RP2 (2015-2019) ont été validés lors d'un comité Ciel unique spécifique du 2 février dernier. Sur ce dossier la Commission européenne est arrivée à ses fins puisqu'elle aura réussi à imposer une réduction des coûts de la navigation aérienne pour la période concernée (2015 à 2019) de 10 %, et ceci malgré l'opposition ferme de certains États dont la France. **Cette dernière a annoncé qu'elle adoptera pour sa part un niveau de redevances revu à la hausse, conformément à l'engagement du gouvernement obtenu par l'USAC-CGT dans le protocole social 2013.** La situation est néanmoins loin d'être idéale. En effet, rien n'assure que la position française de hausse de ses redevances, à contre-courant d'une nouvelle baisse générale au niveau européen, puisse être validée au niveau de

**Un niveau de redevance approprié est indispensable pour assurer de bonnes conditions de travail aux agents et des investissements nécessaires au fonctionnement des services.**

Bruxelles. La réglementation européenne sur la performance est floue et peut être interprétée de différentes manières, notamment pour désigner qui de l'État ou de la Commission a le dernier mot sur la déclinaison des objectifs européens au niveau national.

Les propositions de la France pour son niveau de redevance seront connues d'ici fin mai. Le débat sera conclu avant l'été. **L'USAC-CGT saura rappeler au gouvernement ses engagements.**

## COMPARAISON EUROPE-USA : L'ÉTUDE QUI NE PLAIRA PAS À LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le manque de performance du contrôle aérien européen en comparaison au système américain est un des principaux arguments utilisés par la Commission de Bruxelles pour justifier son projet Ciel unique 2+ et les baisses de coûts drastiques de RP2. Cette comparaison a été dénoncée maintes fois par notre organisation internationale ETF, qui la juge non objective au vu des différences entre les deux systèmes. Ainsi aux USA une partie du contrôle aérien est financée par de l'argent public, ce qui n'est pas le cas en Europe où le système est financé à 100 % par les redevances aériennes.

Une étude récente menée par les ANSP du FABEC vient appuyer la position de l'ETF. Il apparaît en effet que l'Europe gère un nombre de vols équivalent à celui des États-Unis, pour un coût annuel légèrement inférieur. Les taxes de navigation aérienne aux USA sont calculées de manière différente et si on devait, à titre d'exemple, appliquer la structure de taxe en vigueur aux USA à un pays comme l'Allemagne, le coût du contrôle aérien dans ce pays augmenterait de 32 %. Autre élément, le pourcentage du prix du contrôle aérien par billet est de 4,59 % en Europe contre 9,75 % aux USA, soit près du double !

**L'Italie qui prendra la présidence l'UE après les élections européennes de mai 2014 pourrait mettre le Ciel unique 2+ à l'ordre du jour du Conseil des ministres des transports. Il faudra alors faire échec à ce texte, ou le vider de sa substance. L'USAC-CGT restera vigilante sur ce combat.**

### Demande de bulletin d'adhésion

NomPrénom : .....	
Corps : .....	Service : .....
.	
Email : .....	Tél : .....
.	





SOCIAL-ECO

SANTÉ

## Le goudron, un nouvel amiante ?

Tenace, la CGT a obtenu que soit reconnu le risque sanitaire auquel sont exposés les travailleurs du bitume. La bataille continue.

« Aujourd'hui, plus personne ne peut nier que les salariés qui travaillent sur les réseaux routiers ne sont pas exposés à des produits à risque et notamment l'amiante. » A l'issue d'une réunion avec la direction générale du travail à laquelle participaient plusieurs ministères, syndicats et les employeurs de l'industrie routière, la CGT est plutôt satisfaite. Depuis quelques années maintenant, plusieurs fédérations de la centrale syndicale (transports, construction, équipement et services publics) se battent pour faire reconnaître le risque sanitaire auquel sont confrontés les travailleurs du bitume. « Nombre de salariés ont payé de leur vie l'utilisation de certains produits introduits dans les enrobés sans connaissance de cause. Aujourd'hui, plusieurs rapports soulignent enfin les responsabilités des maîtres d'ouvrage et les dispositions à prendre lors des opérations sur les enrobés », rappelle Pascal Sancéré, de la fédération CGT de l'équipement.

Entre 1970 et 1995, l'amiante a en effet été utilisé pour ses propriétés de résistance à l'usure dans les enrobés bitumeux, en particulier pour la construction d'autoroutes, de parkings, etc. Mais il aura fallu attendre mai 2013 pour que le ministère de

l'écologie, du Développement durable et de l'énergie reconnaisse la présence d'amiante dans les couches d'enrobés routiers. « Jusqu'à la moitié des années 1990, certaines couches de roulement ont été réalisées avec des enrobés pouvant contenir de l'amiante autour de 1 % de la masse totale et généralement du chrysotile », révèle la circulaire, application d'un décret ministériel de 2012.

Cependant, si l'amiante n'a plus été utilisé dans la fabrication du bitume en 1995, elle n'a pas pour autant disparu des routes. Car lorsqu'on refait une route, les déchets d'enrobés (qu'on appelle des fraisats), et qui sont susceptibles de contenir de l'amiante, sont recyclés dans d'autres couches de chaussée. Selon la circulaire de mai 2012, des sondages (carottages en termes techniques) doivent être systématiquement pratiqués sur les routes promises à la réfection afin de s'assurer que leur revêtement ne contienne pas d'amiante. Sauf que cette circulaire n'est que trop rarement appliquée. Sans doute pour une question de coûts. « De nombreux chantiers sont bloqués car, une fois qu'on a trouvé de l'amiante, ce n'est plus le même budget », fait valoir Pascal Sancéré, évoquant quelque 170 chantiers bloqués pour la seule région Bretagne.

Si le lien est enfin établi, ce n'est pas suffisant pour le syndicat. « Nous n'avons toujours pas de visite médicale de suivi. Rien non plus concernant la reconnaissance des maladies professionnelles des fonctionnaires », déplore le syndicaliste, alors qu'en février dernier Jean-Marc Ayrault, encore premier ministre, s'était engagé à étendre l'allocation amiante aux agents publics ayant développé une maladie professionnelle reconnue en lien avec l'amiante, comme c'est déjà le cas pour les salariés du privé. « Nous allons rappeler cet engagement à Manuel Valls », insiste le militant.

Si les salariés du privé ont, sur le principe, accès à des départs anticipés, ceux travaillant sur les réseaux routiers n'en ont jamais vu la couleur à ce jour. « Le lien entre travail et pathologie n'est pas fait », déplore Laurent Orlich, de la CGT construction, qui ne compte pas lâcher sur la question de la pénibilité : « Aujourd'hui, on a un cocktail d'indices (silice, amiante, produits bitumeux) suffisant pour faire reconnaître le facteur de pénibilité. » ■

*par Alexandra Chaignon*







## PETITION

### Pénibilité Fonction Publique

Le gouvernement a ouvert une concertation, pouvant aboutir sur des négociations sur l'amélioration des conditions de vie au travail dans la Fonction Publique. Il ouvre deux chantiers : les Risques Psycho Sociaux (RPS) et la pénibilité. Concernant la pénibilité, pour la CGT Fonction publique, **le gouvernement doit répondre en termes de prévention comme de compensation.**

De plus, la détermination des critères de pénibilité et de dangerosité, et le recensement nécessaire des expositions, ne peuvent dissimuler le manque d'effectifs, qui augmente la pénibilité et aggrave les conditions de travail.

**Les signataires avec la CGT affirment que des réponses doivent être apportées dès 2014 sur la prévention et la compensation :**

- en premier lieu, des recrutements de fonctionnaires sont déterminants pour l'élimination des rythmes et des conditions de travail aggravant la pénibilité et la dangerosité;
- une prévention systématique doit chercher à supprimer les facteurs de pénibilité avant toute altération de santé des agents;
- pour autant, les missions de service public rendent impossible l'élimination de nombreuses expositions. C'est ce qui justifie un système collectif et statutaire, par corps ou cadre d'emplois, de compensation par un départ anticipé en retraite des conditions de travail à l'origine de la pénibilité, de l'insalubrité et de la dangerosité.

Depuis l'instauration en 2003 de la décote et de l'allongement de la durée d'assurance, le service actif ne permet plus un départ anticipé pour toutes et tous dans de bonnes conditions financières.

**La CGT revendique :**

- **Le maintien du départ anticipé dans les conditions existantes (5 ans ou 10 ans avant l'âge légal de départ en retraite), soit 50 ou 55 ans pour la CGT, et en tenant compte bien entendu des situations antérieures plus favorables.**
- **Pour que ce départ anticipé soit réel, avec une retraite complète, l'exposition à un ou plusieurs des critères doit donner lieu à une bonification de 25 % par année d'exposition, pour permettre un exercice réel du départ anticipé.**

#### Les critères de pénibilité et de dangerosité proposés par la CGT

<b>I- Contraintes physiques</b> 1/ Manutention et port de charges lourdes. 2/ Contraintes posturales et articulaires. 3/ Vibrations.	<b>III - Contraintes liées aux rythmes de travail</b> 1/ Travail de nuit. 2/ Travail alterné, décalé : alterné figurant dans le décret n° 76/404 du 10 mai 1976 précisant la loi de 1975 ; le travail posté en discontinu - Travail par relais en équipe alternante. 4/ Gestes répétitifs, travail de chaîne, cadences imposées.
<b>II- Environnement agressif</b> 1/ Exposition à des agents chimiques dangereux et produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques). 2) Exposition au milieu Hyperbare. 3/ Exposition à des températures extrêmes et aux intempéries. 4/ Exposition aux bruits intenses.	<b>IV – Dangerosité</b> 1) Exposition à des risques de contamination biologique. 2) Risques d'agressions physiques et psychiques. 3) Lieux d'intervention dangereux (routes, incendies,...).

Nom Prénom	Service	département	Signature



# CGT Repère Pénibilité Fonction Publique

**La CGT revendique une reconnaissance collective de la pénibilité dans le public comme dans le privé.**

Les employeurs ont l'obligation réglementaire de préserver la santé physique et mentale des travailleurs.

La question de la pénibilité au travail comporte plusieurs aspects :

- Une grande partie de la pénibilité au travail, qui agit directement sur l'espérance de vie en bonne santé des travailleurs, est directement issue des mauvaises conditions physiques du travail et de son intensification.

- Cependant d'autres formes de pénibilités, notamment les risques psychosociaux (RPS), viennent interagir avec la santé physique, mentale et sociale des agent-es. Des négociations conditions de vie au travail sont en cours, avec un volet sur la prévention des RPS. L'employeur doit prendre des mesures pour les supprimer en agissant directement sur les conditions de l'exercice des missions ainsi que sur leur organisation.

**Il existe des fonctionnements dans l'organisation du travail, qui augmentent les facteurs de pénibilité, qui ne peuvent être évités, réduits, ou supprimés. Ceux-ci doivent relever d'une compensation ou de la réparation de la pénibilité. Il en est de même pour certaines missions de service public.**

## **Propositions CGT pour la Fonction publique :**

### **➤ Prévention de la pénibilité**

- Liste des postes et des corps ou cadres d'emploi avec facteurs de pénibilité.
- Respect de la réglementation dans le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques).
- Visite médicale et suivi médical renforcés pour les actifs et les retraités.
- Réduction du temps de travail réduisant l'exposition aux facteurs de pénibilité comme pour le travail de nuit.
- Obligation des employeurs FPH et FPT de déclarer les accidents de service ou maladies professionnelles avec la fiche Prorisq créée par la CNRACL.

-Documents de suivi des facteurs d'exposition par corps, cadre d'emplois (logique de service actif).

- Etude sur l'usure prématurée par corps et cadre d'emplois, en intégrant l'espérance de vie en bonne santé des travailleurs et travailleuses.

- Saisie des Formations Spécialisées n°2 (statistiques) et 4 (conditions de travail) du CCFP pour étude des facteurs de pénibilité et à tous les niveaux ministériels, interministériels, établissements, collectivités locales. Bilan et évaluation des mesures de préventions mises en œuvre: épidémiologie, statistiques, données sexuées, etc.

- Mobilité choisie et reclassement des agents qui le souhaitent.

- Anticipation et/ou création de l'aménagement du travail en particulier sur la fin de carrière, sans substitution du droit au départ anticipé.

-Possibilité de départ progressif sans perte des avantages acquis.

### ➤ **Compensation ou réparation de la Pénibilité**

**La CGT revendique pour l'ensemble des travailleurs exposés aux facteurs de pénibilités, du privé comme du public, la reconnaissance basée sur le principe des départs anticipés, comme pour le service actif dans la Fonction publique.**

La définition de la pénibilité ne se résume pas à une espérance de vie réduite. Elle tient compte des conséquences de l'exposition, de leur caractère durable et irréversible, de la diminution de l'espérance de vie sans incapacité, de la morbidité plus élevée et des atteintes à l'intégrité physique et psychique.

**La pénibilité doit rester attachée à une définition collective, statutaire et réglementaire à partir de l'activité, c'est-à-dire le travail réel.**

**Les 3 catégories et les 12 critères de la pénibilité de la CGT :**  
Ils donnent un contenu précis aux « risques particuliers et fatigues exceptionnelles » qui fondent le service actif actuel ;

#### **I - Contraintes physiques**

- 1/ Manutention et port de charges lourdes
- 2/ Contraintes posturales et articulaires
- 3/ Vibrations

#### **II- Environnement agressif**

- 1/ Exposition à des produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)
- 2/ Exposition aux poussières et fumées
- 3/ Exposition à des températures extrêmes et aux intempéries

- 4/ Exposition aux bruits intenses
- 5/ Les rayonnements ionisants

### **III - Contraintes liées aux rythmes de travail**

- 1/ Travail de nuit
- 2/ Travail alterné, décalé :  
Alterné figurant dans le décret n° 76/404 du 10 mai 1976 précisant la loi de 1975  
Le travail posté en discontinu - Travail par relais en équipe alternante
- 3/ Longs déplacements fréquents
- 4/ Gestes répétitifs, travail de chaîne, cadences imposées»

### **IV – Dangersité**

- 1) Exposition à des risques de contamination biologique
- 2) Risques d'agressions physiques et psychiques
- 3) Lieux d'intervention dangereux (routes, incendies,...)

Le départ anticipé doit être maintenu 5 ans avant l'âge légal de départ en retraite, soit 55 ans pour la CGT, ainsi que les situations antérieures plus favorables (départ à 50 ans des policiers ayant 25 ans de carrière, agents de traitement des collectes, égoutiers, sapeurs pompiers, etc.). Pour que ce départ anticipé soit réel, avec une retraite complète, **l'exposition à un ou plusieurs des 12 critères doit donner lieu à une bonification d'un trimestre par année d'exposition, pour permettre un exercice réel du départ anticipé.**

L'insalubrité, les mauvaises conditions de travail, auxquelles doivent faire face les agents exerçant le traitement, la collecte des ordures ménagères, l'activité dans les réseaux souterrains, imposent un dispositif renforcé de reconnaissance de la pénibilité. Le milieu professionnel dans lequel les agents exercent leur mission est à l'origine de la dégradation importante de leur santé physique, mentale et sociale.

La condition de durée de 17 ans (15 ans pour la CGT) pour bénéficier du dispositif de reconnaissance de la pénibilité est contradictoire aux principes de prévention des risques professionnels, et dédouane l'employeur de son obligation de sécurité, de résultat. Il est nécessaire d'articuler le service actif avec la nécessité de la prévention, et avec le compte pénibilité des salariés intégrant la Fonction publique. La CGT revendique que l'âge d'ouverture des droits et la limite d'âge diminuent du nombre de trimestres de bonification obtenus avant l'acquisition de la condition de durée (un trimestre par an, avant 17 ans).

Le bénéfice du service actif doit être lié aux missions du corps ou du cadre d'emploi, telles que définies par son statut particulier. C'est la position statutaire et réglementaire, et non l'exposition suivie individuellement, qui le détermine, et qui garantit la responsabilité de l'employeur.

Tout agent doit conserver son droit au départ anticipé, quelle que soit sa carrière.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **RESTRUCTURATIONS DE SERVICES : 6 compléments à l'arrêté « liste » - TRANFERTS AUX REGIONS DE FONDS EUROPEENS**

Le groupe d'échanges convoqué par l'administration le **15 avril** avait deux points à l'ordre du jour. 1/ Ajouts à l'arrêté du 4 novembre 2008 modifié fixant la liste des opérations ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service 2/ Information sur les Transferts aux Régions de la gestion des fonds européens

#### **1/ Ajouts à l'arrêté du 4 novembre 2008 modifié fixant la liste des opérations ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service**

Rappelons que les décrets 2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service (PRS) et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint et 2008-367 du 17 avril 2008 instituant un complément indemnitaire à l'occasion d'opérations de restructuration, conditionnent le droit au versement à l'inscription sur un arrêté ministériel visant les opérations en cause (MLET/MEDDE). **Ainsi l'arrêté du 4 novembre 2008, complété à plusieurs reprises, mentionne 39 opérations à ce titre. Six autres seraient ajoutées par un arrêté modificatif à publier en juin. Cela concerne les services suivants :**

- **Restructuration de la Miilos** (Mission interministérielle d'inspection du logement social) dans le cadre de la création de l'Ancols (Agence nationale du contrôle du logement social). La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit la création de l'ANCOLS au 1<sup>er</sup> janvier 2015, nouvel établissement public administratif par fusion de la Miilos (110 agents) et de l'ANPEEC (40 salariés de droit privé). **Nous avons rappelé** que suite à la réunion du 28 février dernier avec les Cabinets Logement et Finances, avec remise de la pétition signée de la quasi-totalité des agents de la Miilos, nous sommes dans l'attente des engagements écrits sur les régimes indemnitaires des agents Miilos et sur le niveau d'emplois prévu pour l'ANCOLS. La DRH assure que la réponse doit nous parvenir mais que les nouveaux cabinets impliquent des délais...
- **Fermeture de l'antenne de Grenoble du CPM de la DREAL Rhône Alpes**. Une quinzaine d'agents sont touchés. Une délégation des agents a demandé au préfet de région la garantie de repositionnement sur des postes dans les services de l'Etat à Grenoble. Cette fermeture est à l'ordre du jour du CT de la DREAL de juin. Le contexte local est aussi celui de la forte réduction des effectifs à la DDT de l'Isère et de la menace de fermeture d'une unité territoriale de la DIR avec la privatisation d'une infrastructure routière. La DRH répond que des pistes de repositionnement à Grenoble sont trouvés à ce jour pour 4 agents et qu'elle doit poursuivre ses efforts pour tous les agents...



- **Réorganisation des services de la DEAL Guadeloupe dans le cadre de la « réforme des missions ADS et ATESAT ».** Sur 27 agents concernés, 5 seraient éligibles à la PRS. Cette réorganisation serait inscrite au CT de la DEAL du 24 avril. Pour la DEAL, cela signifie l'arrêt de l'instruction des permis de construire pour le compte de 18 communes et l'arrêt des missions ATESAT bénéficiant à 10 communes.
- **Réorganisation de trois services de la DREAL PACA.** Ces trois services réorganisés dans le cadre de rapprochement de missions sont : Service énergie logement (SEL), Service prévention des risques (SPR), Service connaissance, aménagement durable et évaluation (SCADE). Sur un effectif concerné de 90 agents, 6 ou 7 agents seraient éligibles à la PRS. Cette réorganisation était inscrite au CT du 10 décembre 2013.
- **Réorganisation du service bâtiment durable et éco-construction de la DRIEA Ile de France.** Les 3 antennes localisées dans les départements de la petite couronne (92, 93, 94) vont fusionner au sein d'un département « conduite de projets », situé au siège de la DRIEA rue Miollis à Paris. L'effectif concerné est de 50 agents. Cette réorganisation a été à l'ordre du jour du CT de la DRIEA en mars et novembre 2013.
- **Mutualisation des missions Risques Naturels des UT de la DRIEA au sein de la DRIEE Ile de France.** Les activités risques naturels des unités de Paris et des trois départements de la petite couronne sont regroupées dans un pôle interdépartemental de prévention des risques naturels implanté au siège de la DRIEE rue Crillon à Paris. Cette réorganisation, qui concerne 35 agents, était à l'ordre du jour du CT du 10 décembre 2013.

De restructurations en restructurations, 45 opérations seraient mentionnées dans l'arrêté MLET/MEDDE en juin. Nous sommes opposés nationalement et localement à la grande majorité de ces décisions de restructurations (qui accompagnent généralement à la fois une perte de proximité avec les territoires, la réduction des effectifs, des suppressions de missions). Leur inscription à l'arrêté liste permet aux agents des services concernés d'être éligibles au bénéfice de la prime de restructuration lorsqu'ils remplissent les conditions, avec les barèmes d'éloignement (par exemple augmentation quotidienne de trajet domicile/travail aller et retour de plus de 30 minutes). Pour ces raisons, nous nous abstenons au CTM sur cet arrêté liste. Rappelons que pour les DDT(M), désormais ce sont les préfets et le SGG qui doivent préparer et signer l'arrêté « liste » de mention des opérations de restructurations ouvrant droit à l'octroi de la prime.

## **2/ Information sur les transferts aux Régions des compétences de gestion de fonds européens et transferts des agents de l'Etat**

L'administration a présenté le principe posé par la loi du 27 janvier 2014 MPTAM (modernisation action publique territoriale et métropoles) à son article 78 : le transfert à la région de la gestion de certains fonds européens avec le transfert des effectifs ou à défaut la compensation financière de la masse salariale correspondante. C'est le cas pour le FEDER (fonds européen de développement régional), pour le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural). Mais pour le FSE (fonds social européen), le règle est le partage entre l'Etat demeurant autorité de gestion (65 % des fonds) et la région (35 %). Et pour le FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche), l'Etat demeure autorité de gestion avec un programme unique (rôle de la DPMA). Anticipant la loi, une circulaire du 16 décembre dernier aux préfets de région (cosignée DATAR/DGCL Ministère de l'intérieur) a préparé les modalités de ces transferts avec des conséquences variables sur le transfert ou non des personnels de l'Etat en plusieurs phases aux régions. La préparation des programmes

européens 2014-2020 chevauche la fin de gestion des programmes 2007-2013 avec des clôtures à remonter à la Commission européenne jusqu'en mars 2017. Autre complexité : des services de l'Etat peuvent continuer à instruire des demandes d'aides pour des fonds dont l'autorité de gestion est transférée à la région (cas des DDT(M) pour des aides cofinancées par le FEADER selon l'orientation décidée par le ministère chargé de l'agriculture). Des régions peuvent également demander à exercer des délégations de gestion de fonds dont l'autorité de gestion demeure l'Etat...

**L'estimation par le secrétariat général des effectifs concernés par les missions de gestion du FEDER en DREAL et DEAL est d'une trentaine d'équivalents temps plein (8,8 cat A, 20,1 cat B, 4,9 cat C), et d'1,2 ETP en DDT.** Mais il n'y a pas encore de réponse à la question de savoir combien d'agents sur cette trentaine ont des missions à 100 %, 50 % ou moins de leur temps, sur les tâches FEDER. Pour nous, il n'est pas question de transférer à la région des agents dont seulement une fraction des tâches relève de la compétence transférée : car en cas de transfert à la région l'agent est transféré pour la totalité de ses activités... Il est déterminant que dans chaque DREAL et DEAL, les organisations syndicales connaissent et discutent très précisément ce recensement. Un dispositif de pré positionnement des agents doit se mettre en place. Le CT doit être consulté sur le projet de convention. En effet selon un décret à venir d'application de la loi (avec une convention type par fonds), une convention entre préfet de région et président de région organise la mise à disposition (recensement des emplois, catégories, statuts) en précisant le calendrier de transfert par phases.

**Comme dans le cas des précédents transferts de décentralisation,** les fonctionnaires transférés disposent d'un droit d'option dans les deux ans suivant la publication des décrets fixant les transferts définitifs : soit maintien du statut fonctionnaire d'Etat (détachement auprès de la région sans limitation de durée), soit fonctionnaire territorial (intégration dans un cadre d'emploi de la FPT). Les contractuels Etat transférés n'ont pas cette option, les clauses de leur contrat sont reprises par la région. Mais le projet de décret permettant la garantie du maintien du régime indemnitaire pendant 3 ans seulement (car dégressif de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année...) devrait paraître au JO à une date inconnue... Que valent les mentions « pas de mobilité géographique imposée » et « maintien de la rémunération » ? Les annonces du Premier ministre sur le regroupement des régions à brève échéance, la suppression des départements à moyen terme, et une nouvelle loi de décentralisation dès 2014 représentent un ensemble très anxiogène pour les agents des collectivités territoriales, comme pour les agents de l'Etat. Elles s'ajoutent à l'accélération des intercommunalités « optimisées » et de la mise en place des métropoles.

**Nous relevons que notre ministère semble bon élève ou « passif » vis-à-vis de ce processus de transfert aux régions des compétences de gestion FEDER.** Certes la trentaine d'ETP recensée en DREAL/DEAL s'avère assez faible dans le total des 580 ETP estimés par une première enquête des préfetures de régions pour l'ensemble des effectifs de l'Etat concernés par la décentralisation des fonds européens. **Nous avons demandé un suivi précis de cette question, une orientation précise sur les utilisations du FEDER dans les cofinancements portés dans les missions publiques ministérielles, ainsi qu'un approfondissement sur le FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) dans les missions menées par les DDTM et les DIRM.**

AVRIL 2014

REATE/ATE

BULLETIN D'INFO DE L'UGFF-CGT



## SOMMAIRE

Déclaration préliminaire de  
la CGT : Pages : 3-5

### CHSCT

Mise en œuvre : page 6

Intervention de Kaci  
Vanderriele, page : 7-8

Point sur les SIDSIC,  
page 9

Point sur les Agents  
contractuels en Bretagne,  
page 10

### Elections 4/12/2014

pages 11-12

## UGFF

Case 542 - 263, rue de Paris  
93514 Montreuil Cedex  
Tel : +33(0)1 55 82 77 67  
Mél : [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr)  
Site : <http://uaff.cat.fr>

## Réunion du 17 avril 2014

### Un CT central des DDI en format CHSCT

**La CGT obtient satisfaction dans sa  
demande d'un accord cadre "hygiène-  
sécurité-conditions de travail".**

**C'est un grand pas en avant dont vont  
bénéficier tous les personnels des DDI.**

### **Représentaient la CGT :**

- ✚ Patrick Hallinger, UGFF**
  - ✚ Didier Horeau, DDT 53**
  - ✚ Dominique Panico-Mialon, DDCS 42**
  - ✚ Jocelyne Pelé, DDTM 22**
- Experts :**
- ✚ Dominique Wersinger, SYAC**
  - ✚ Kaci Vanderriele, FNEE**



**Pour la première fois depuis la création des DDI, le CT central avait à son ordre du jour les questions d'hygiène sécurité conditions de travail.**

La CGT est intervenue par lettre ouverte le 31 mars 2014 (cf. la pièce jointe) pour demander l'ouverture d'un accord cadre exemplaire.

Il est nécessaire d'apporter des réponses au « mal-vivre » qui se développent dans trop de services. La réalité du vécu des personnels doit être au cœur de ces travaux.

L'intervention des personnels est indispensable pour un contenu du plus haut niveau possible et ensuite pour la mise en œuvre de cet accord cadre dans les services !

**A cet égard, la CGT a fait remarquer l'indigence de données recueillies pour l'établissement du bilan social des DDI. Moins de 50 % des services ont répondu.**

Les éléments obtenus apparaissent, aux yeux même du Secrétaire Général du Gouvernement d'une « fiabilité incertaine » !!!



## **L'intervention préalable de la CGT**

La CGT dénonce la poursuite et l'aggravation de la politique d'austérité annoncée par le nouveau Gouvernement ce qui ne peut conduire qu'à davantage de difficultés pour nos concitoyens. Le Premier ministre confirme, à la sortie du conseil des ministres du 16 avril, le plan de réduction de 50 milliards des dépenses publiques dont 18 milliards sur la fonction publique de l'Etat. Les moyens du service public, déjà rognés et insuffisants, seraient encore plus gravement amputés, mettant en péril l'exercice même des missions.

Le Premier ministre confirme également la poursuite du gel du point d'indice, la non revalorisation des prestations sociales, dont les retraites, avec les conséquences pour les personnels et leurs familles, plus largement pour l'activité économique dans notre pays.

**La CGT dénonce et condamne de telles orientations.** Le 1<sup>er</sup> mai sera un premier temps fort de mobilisation contre les politiques d'austérité.

Elle appelle à faire du 15 mai prochain une puissante journée d'action unitaire, de grève et de manifestations pour les salaires, l'emploi, le service public et sortir de la spirale mortifère des politiques d'austérité.

**La CGT n'a cessé d'alerter sur l'évolution des conditions de travail qui continuent de se dégrader dans les Directions Départementales Interministérielles, au point de créer une véritable souffrance au travail des agents.**

**C'est pourquoi la CGT se félicite de l'engagement d'un cycle de travail du comité technique central des DDI, en configuration CHSCT, sur les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.**

Dans beaucoup de DDI, les questions de prévention commencent à être enfin prises en compte. Dans le même temps, des situations de graves difficultés, qui ne trouvent pas de réponse au plan local, ont été portées à notre connaissance, soit par nos représentants locaux, soit par les personnels eux mêmes, ainsi la DDPP de Gironde, la DDCSPP de l'Yonne avec le décès d'un cadre, la DDCSPP de la Savoie, etc... Dans une majorité de DDT(M), l'inquiétude est forte sur les conséquences des réformes ADS et ATESAT et les représentants des personnels nous informent, souvent en intersyndicale, qu'ils ne veulent plus siéger dans les instances dites représentatives où aucune réponse concrète ne leur est apportée (cf. le comité national de suivi ADS/ATESAT au MEDDE/MLET qui fait surtout le constat du manque de moyens et d'évolutions concrètes des missions pour les agents).

**Nous souhaitons que, lorsqu'il s'avère impossible de régler les problèmes au niveau local, un espace soit mis en place au niveau du SGG, qui doit assumer toutes ses responsabilités.**



**Nous sommes également aux côtés des personnels des SIDSIC confrontés à des surcharges de travail lié à la migration vers Windows 7. Nous rappelons l'engagement que vous aviez pris d'une réunion spécifique consacrée aux agents affectés dans les SIDSIC.**

La CGT a adressé une lettre ouverte au secrétaire général du gouvernement pour préciser ses propositions et revendications en matière de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des personnels.

La CGT se déclare disponible afin de conclure un accord majoritaire ayant pour objet de créer les conditions d'une amélioration significative des conditions de travail, dans toutes leurs dimensions et pas seulement s'agissant de la nécessaire prévention des risques psychosociaux.

En effet, pour la CGT, il ne saurait y avoir de dissociation entre les décisions à prendre concernant les conditions de travail et celles visant à la réhabilitation et à l'amélioration des missions de service public et de leurs conditions de mise en œuvre, aux moyens devant être dévolus dont la question clé de l'emploi, mais aussi à la manière dont sont traités les personnels, en termes de rémunération, de reconnaissance des qualifications, des modalités de leur évaluation, de leurs droits et garanties collectives.

**La CGT vous propose de conclure un accord de méthode qui porterait notamment sur les points suivants :**

**- Engagement d'une séquence de travail visant à élaborer, de manière contradictoire, un état des lieux au sujet des conditions de travail des personnels.**

Faut-il rappeler que l'état des lieux, produit lors de la dernière réunion de travail, n'a été renseigné que par moins de la moitié des DDI et de façon parfois lapidaire ?

Pour y parvenir, l'accord de méthode doit définir précisément la manière dont les personnels seront associés à l'élaboration de cet état des lieux.

**La CGT propose par ailleurs que l'accord de méthode prévoit explicitement le fait que les CHSCT locaux seront obligatoirement saisis (à minima une réunion et plus si nécessaire) afin de dresser un état des lieux local.**

Chaque état des lieux fera l'objet d'un procès-verbal.

Ces procès-verbaux seront adressés à vos services et aux organisations syndicales représentatives des personnels au CT central des DDI.

Au terme d'un travail de synthèse de ces procès-verbaux, sous des formes et des modalités qui restent à définir, il appartiendra au CT central des DDI d'élaborer un **diagnostic**, si possible partagé, de l'état des conditions de travail des personnels.

**La CGT vous propose que la saisine des CHSCT locaux se fasse sur la base d'une «grille de discussions» qui pourrait être élaborée par le CT central des DDI.**

**- Recours à un ou plusieurs experts, financés par l'administration nous apportant leurs savoir-faire et leurs expériences au sujet des conditions de travail.**

Au terme de l'élaboration d'un cahier des charges avec les organisations syndicales représentatives des personnels des DDI, il s'agirait notamment de solliciter l'avis d'un ou plusieurs experts sur le diagnostic mais aussi sur l'élaboration de préconisations susceptibles d'améliorer significativement les conditions de travail.

L'intégralité de la démarche proposée par la CGT serait organisée en 3 temps :

- une première séquence essentiellement axée sur une **phase d'expression et d'intervention des personnels des DDI, de saisine des CHSCT locaux, de recours à un ou plusieurs experts,**
- une seconde séquence de travail qui pourrait alors s'ouvrir afin d'élaborer au terme d'une phase de débats contradictoires toute une série de **préconisations** ayant pour objet d'améliorer les conditions de travail des personnels,
- une troisième séquence qui consisterait à élaborer un **accord identifiant et définissant clairement les contenus d'un plan d'action national qui ferait l'objet d'une déclinaison concrète, négociée avec les représentants des personnels, dans chaque DDI.**

Il conviendra aussi de préciser la manière dont les travaux engagés seront articulés avec ceux des CHSCT ministériels.

**Enfin, la CGT réitère sa demande consistant à ce que des moyens budgétaires, soient alloués aux organisations syndicales disposant d'un centre de formation syndicale agréé par le ministère du travail, pour former leurs représentantes et représentants dans les CHSCT.**

**Nous vous remercions des réponses que vous voudrez bien apporté à cette demande. Ce CT en formation CHCST pourrait ainsi constituer la première étape du processus à engager. Faut-il rappeler que chaque directeur départemental est responsable pénalement en matière d'hygiène et sécurité ?**

**Nous souhaitons qu'un dispositif exemplaire puisse être mis en place, le SGG devant être garant de la bonne application des lois et règlements applicables à la Fonction publique.**

**Le secrétaire général du Gouvernement, Serge Lasvignes, a répondu favorablement au principe d'élaboration d'un accord cadre pour les DDI.**

## **La mise en œuvre : tous les CHSCT dans les DDI doivent être sur le pont !**

Conformément à notre demande, les CHSCT de chaque DDI vont être sollicités pour établir un état des lieux d'ici l'été!

A cet effet, une première note a été établie par le SGG que vous trouverez en pièce jointe.

L'état des lieux doit être réalisé avec les organisations syndicales. Le débat doit avoir lieu au sein des CHSCT locaux et porter sur l'ensemble des questions qui se posent : conditions de travail, temps de travail, qualité de vie au travail, restauration, médecine de prévention ...

L'UGFF et les membres CGT du CT sont à disposition pour aider dans la méthodologie. Toute la réussite de l'accord cadre passe par la qualité de l'état des lieux, du repérage des dysfonctionnements et l'établissement de premières préconisations lorsque l'exercice est possible.

La CGT considère que les CHSCT, en lien avec les CT doivent être les lieux de dialogue social essentiels en matière d'hygiène, sécurité et de conditions de travail.

Nous savons que la situation n'est pas satisfaisante dans un certain nombre de services et entraîne beaucoup de mal vivre au travail. C'est cela qu'il faut changer !

La CGT entend promouvoir avec les personnels, l'élaboration et la mise en œuvre de l'accord cadre qui doit être exemplaire dans la fonction publique pour la qualité de vie au travail.

Il est nécessaire que des échanges entre DDI se mettent en place tant au niveau départemental que régional.

Cet accord cadre qui devrait être signé fin 2014-début 2015 doit l'affaire de tous les militants CGT et au-delà des personnels. Il s'agit de définir des préconisations à respecter et de les faire vivre pour le bien-être de tous.

C'est là tout le rôle irremplaçable qu'ont à jouer nos représentants aux CT et CHSCT locaux.

Cela n'enlève pas la responsabilité des CHSCT ministériels pour la part qui leur revient en ce qui concerne les questions d'hygiène et de sécurité lié au "métier" selon l'expression du SGG.

# **L'Hygiène et la sécurité au travail, c'est l'affaire de tous, du directeur comme de l'ensemble des agents**

## **Intervention de Kaci Vanderriele, expert de la CGT (secrétaire du CHSCT ministériel MEDDE/MLET)**

Le responsable de l'hygiène et de la sécurité des agents dans chaque DDI est le Directeur.

### **Il a l'obligation :**

- de préserver la santé physique et mentale des agents,
- d'établir le document unique d'évaluation des risques professionnels qui doit comporter un volet sur les risques psychosociaux,
- et d'établir un plan de prévention et un plan d'action annuel.

**La ou le Directeur a une obligation de résultats, elle ou il ne pourra pas dire « j'ai essayé mais... ». Le Directeur est responsable pénalement.**

De nombreux documents sont à présenter au CHSCT, une fois par an :

- le bilan annuel de la mise en œuvre du décret hygiène et sécurité,
- le rapport annuel des médecins de prévention,
- le bilan social,
- et le bilan des accidents et maladies professionnelles.

D'autres documents sont à présenter à chaque CHSCT :

- les registres
- et les enquêtes accidents réalisés par le CHSCT.

Tous ces éléments sont autant d'indicateurs qui viennent prouver que le Directeur respecte ou non son obligation de résultat.

Au vu des éventuels dysfonctionnements, des mesures correctives doivent être prises, des mesures qui améliorent les conditions de travail.

Et à chaque fois, il faut interroger le travail, son contenu et modifier son organisation, si nécessaire.

**A chaque diminution d'effectifs et de moyen, à chaque restructuration, la ou le Directeur doit réaliser une étude d'impact pour vérifier qu'il n'y aura pas de conséquences sur la santé des agents.**



## Médecine de prévention :

Il est urgent que l'état augmente le numerus clausus pour qu'il y ait encore une médecine du travail demain.

Au delà des visites médicales, il est essentiel que les médecins de prévention puissent pleinement effectuer leur tiers temps : ce tiers temps qui leur permet une connaissance des postes de travail et ainsi d'être force de proposition en matière d'amélioration des postes de travail, de l'organisation du travail mais aussi sur le maintien dans l'emploi des salariés porteurs d'handicap.

La CGT rappelle que les médecins sont aussi les conseillers des représentants du personnel.

## Restauration collective

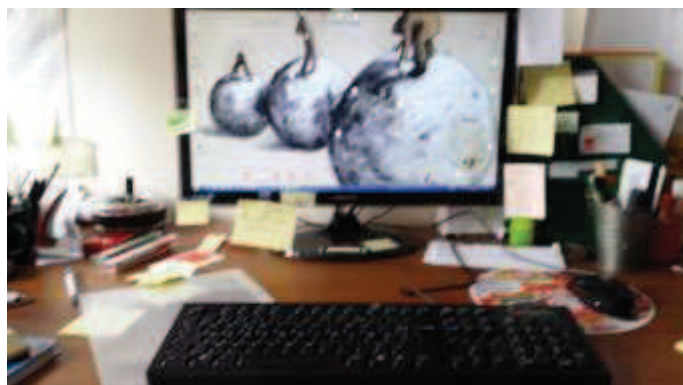
Permettre aux agents de se restaurer durant la pause méridienne est un élément de la qualité de vie au travail.

Le restaurant administratif ou inter-administratif doit être accessible à tous les agents, aussi bien en terme :

- de tarif (la CGT rappelle que sa revendication est que le reste à charge pour un agent sur le prix d'un repas-plat + 2 périphériques- soit égal au maximum à la valeur d'un point d'indice avant subvention),
- de qualité,
- de proximité,
- et d'attente : le temps "perdu" doit se rattraper, ce qui occasionne des frais notamment de garde d'enfants.

Il est important aussi de mettre à disposition des agents un lieu pour se restaurer dans les locaux du service, un réfectoire équipé et bien dimensionné. L'application de la circulaire Fillon sur l'immobilier est un frein important à la mise en place de « lieu repas ». Il faut partout appliquer la norme NF X35-102 (décembre 1998) c'est une piste pour améliorer la qualité de vie au travail. La norme prévoit une surface minimum de bureau **par agent** de 10 m<sup>2</sup> et non les 12m<sup>2</sup> de surface utile nette en **moyenne** par agent de la circulaire Fillon qui se traduit par des bureaux tous petits.





# **SIDSIC**

**(Services Interministériels  
départementaux des systèmes  
d'information et de  
communication)**

**(point à la demande la CGT)**

La CGT demande une réunion dans les plus brefs délais avec la DISIC en charge des SIDSIC dans les départements (comme s'y était engagé le SGG lors du CT des DDI du 27 février 2014) pour avoir un état des lieux national de la situation des personnels issus des DDI et aujourd'hui rattachés aux préfectures et particulièrement de la dégradation de leurs conditions de travail.

Dans plusieurs départements les postes restent vacants pendant de nombreux mois ou sont supprimés, alors que la charge de travail est en hausse compte-tenu des réorganisations successives qui entraînent des déménagements de services et la reconfiguration de nombreux postes informatiques.

**En 2013, la DISIC a décidé de changer de système d'exploitation (en se pliant aux injonctions de microsoft qui a décidé de ne pas actualiser son antivirus si les utilisateurs ne passaient pas sous Windows 7) avant la date butoir du 7 avril 2014 (qui est déjà dépassée, avec quels risques pour la sécurité informatique ?) sans avoir anticipé ni étudié le dimensionnement du nombre d'heures de travail nécessaires et donc du nombre d'agents y compris en renfort.**

Ce vaste chantier dit de « migration » aurait dû faire l'objet de moyens exceptionnels (et pas seulement en terme de crédits débloqués pour acheter les nouvelles licences) et les collègues qui en sont chargés (en DDTM 22 notamment mais pas seulement) dénoncent l'absence de prise en compte de leurs problèmes par les directions qui leur opposent l'impossibilité de prolonger les contrats des vacataires en poste car il faudrait que l'Etat paie les allocations de chômage des salariés concernés s'ils ont acquis suffisamment de droits en fin de contrat (le contraire serait un comble !!!).

La CGT doit être reçue par le Préfet 22 et demande que le SGG, la DISIC et les directions prennent leurs responsabilités pour que les conditions de travail des agents ne soient pas dégradées par les questions d'économies budgétaires et d'impréparation des plans de charge dans l'ensemble des SIDSIC.

### **Réponse de la directrice de la DSAF :**

**En accord avec la DISIC, une réunion sera programmée avant fin juin 2014 et abordera la situation des personnels affectés en SIDSIC et notamment les effectifs, la question des astreintes, des conditions de travail, des régimes indemnitaires (des pertes de rémunération ont été signalées aux syndicats), des déroulements de carrières, des mobilités ...**

**La CGT propose à tous les agents concernés de recueillir leurs observations et les difficultés qu'ils rencontrent dans les SIDSIC :**

**⇒Après des syndicats CGT dans les services pour interpeller les directions et les préfets dès maintenant**

**⇒ Nationalement par mail auprès des représentants CGT au CT des DDI ou directement sur la boîte [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr), pour la réunion de juin avec la DISIC.**

# Situation des agents contractuels payés sur les crédits dédiés à la « lutte contre les algues vertes » en Bretagne

(point à la demande la CGT)

Une trentaine d'agents ont été recrutés depuis près de 10 ans sur des crédits « environnement » par les services de l'Etat en Bretagne, pour mettre en œuvre la politique de lutte contre les pollutions diffuses et répondre notamment aux obligations assignées à la France par la directive européenne « nitrates » de prévention des algues vertes sous peine de lourdes amendes à régler par l'Etat français, ce qui est le cas régulièrement.

Ces agents en poste aujourd'hui dans les DDPP 22, 29 et 56 et à la DDCSPP 35, ont des contrats de type « 10 mois de travail maximum par période de 12 mois glissante ». Ils sont payés « à l'heure » de travail, en toute illégalité eu égard aux textes règlementaires et ne sont donc pas identifiés et surtout comptabilisés dans les ETP des services et dans ceux du BOP géré par la DREAL Bretagne sous la responsabilité du Préfet de région.

Les contrats à durée déterminée visent l'article 6 de la loi de 1984 relative au statut de la fonction publique, en référence à des « missions temporaires » alors que ces missions sont reconnues comme étant « pérennes » et nécessitant des compétences spécifiques (art 4 de la loi).

C'est d'ailleurs pour cette raison que les services en Bretagne, renouvellent les CDD avec les mêmes agents compte-tenu de l'investissement en temps de formation et ce, malgré l'obligation de payer sur les crédits Etat les allocations de chômage qui leur sont dues pendant les périodes d'interruption de 2 mois entre 2 contrats.

Le fait que le MEDDE n'ait toujours pas donné les instructions nécessaires pour requalifier tous les contrats de manière rétroactive en visant l'art 4 de la loi au lieu de l'art 6, a déjà pénalisé les agents avec des conditions plus contraignantes pour avoir accès à une CDIisation voire une titularisation en application de la loi de déprécarisation du 12 mars 2012.

Ces retards se traduisent concrètement pour une collègue vacataire depuis plusieurs années, en congé de maternité, par le non-versement de la totalité de son traitement (qu'elle aurait si elle était CDIisée) et par la contrainte de vivre avec des indemnités journalières de la CPAM à hauteur de 50 % de son traitement !

Les agents pourraient être encore plus pénalisés dans les prochains mois avec les modifications mentionnées dans le décret du 21 mars 2014 qui définit de nouvelles durées de contrats « 12 mois maximum par période de 18 mois » et qui rendra encore plus difficiles, leurs conditions de revenus (interruption de 6 mois), la CDIisation et la titularisation de ces agents si le MEDDE ne prend pas les décisions de requalification des contrats très rapidement.

Suite aux concours de catégorie B organisés début 2014 par le MEDDE dans le cadre de la déprécarisation, 2 de ces agents payés sur crédits de vacation, d'abord CDIisés, sont aujourd'hui titularisés. La CGT s'est fait confirmer par le DREAL Bretagne que ces agents seraient bien nommés sur place et comptabilisés dans les ETP des DDPP concernées. Elle exige que la totalité des autres agents soient confirmés dans leurs fonctions et que la rédaction des contrats soit régularisée dans les meilleurs délais.

Dans l'urgence, elle demande que des mesures soient prises pour que des avances soient systématiquement attribuées dès les renouvellements de contrats pour compenser les retards dans le versement des allocations de chômage par l'Etat.

La CGT dénonce également les pressions exercées dans de nombreux services sur les personnels contractuels en CDD dont les contrats renouvelés de multiples fois, sont souvent interrompus juste avant la durée de 6 ans, pour ne pas se plier à l'obligation de les CDIiser au-delà de 6 ans.

## Réponse de la directrice de la DSAF :

*Ce dossier comme toutes les situations particulières qui sont signalées au SGG, sera suivi en relation avec le MEDDE et les DDI concernées pour veiller à ce que des solutions soient trouvées.*

La CGT qui a déjà saisi le SG du MEDDE et ne manquera pas de porter ce dossier lors de sa prochaine rencontre avec la nouvelle Ministre de l'Ecologie, demande au SGG d'intervenir auprès des DDPP et DDCSPP de Bretagne afin de trouver une solution rapide.



**Élections  
du 4 décembre 2014  
dans les DDI**

\*\*\*\*

**Réunion du 17 avril  
2014 après midi**

**Participaient pour la CGT :**

Patrick Hallinger – UGFF, Didier Horeau - DDT 53, Jocelyne Pelé - DDTM 22.

Une instruction, signée ces jours-ci, va être envoyée aux DDI pour l'organisation des élections professionnelles des CT dans les DDI prévues le 4 décembre 2014.

La CGT a obtenu la prise en compte de différentes demandes pour favoriser les opérations électorales : pas de réunions importantes ou de formation ce jour-là, vote à l'urne, mise en place de section et de bureau de vote à partir de 20 électeurs.

Rappel : les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de sièges de titulaires en CT sont ceux présents au 31 décembre 2013.

Les DDI vont recevoir dans les jours prochains, pour une réponse début mai, les effectifs transmis par les ministères à la date du 31 décembre dernier pour vérification.

**Sur sigle ou sur liste ?**

Pour les services de moins de 100 agents, le vote s'effectuera sur sigle. La date ultime pour définir le nombre de services concernés est le 4 juin 2014 compte tenu d'une baisse d'effectifs prévisible ....(6 mois avant les élections).

Dans les faits, les DDI concernées par le seuil de 100 électeurs sont les services de 100 agents et moins et ceux qui peuvent passer sous cette barre au 4 juin 2014 (Cela concerne moins de 10 services).

**Le projet de texte relatif au déroulement des élections en DDI sera présenté aux organisations syndicales le 5 juin.**

Au cours de la discussion, le SGG voulait fixer les seuils pour l'organisation du scrutin dans chaque DDI pour les élections des CT ministériels à 40, 50 ou 60 électeurs au lieu des 20 relatés plus haut.

**La CGT s'est fortement opposée à cette proposition considérant que les élections des CT ministériels relèvent d'instructions spécifiques débattues entre les organisations syndicales et les ministères, non du SGG.**

La volonté du SGG a été également d'élargir le vote par correspondance alors que la CGT privilégie le vote à l'urne.

L'ensemble de ces éléments et leur mise en œuvre doivent être débattus dans le cas de réunions locales de concertation avec les organisations syndicales.

**La CGT invite à constituer les listes dès à présent et nous les faire connaître. Cela vaut aussi pour les DDI qui auront à voter sur sigle : faire connaître les représentants qui siègeront au CT, le cas échéant, est un élément de crédibilité du vote.**

La CGT invite également les personnels à se rapprocher des responsables CGT dans les DDI ou directement par mel [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr), s'ils souhaitent se syndiquer et figurer sur les listes présentées par la CGT pour les CT locaux en DDI.

\*\*\*\*\*

## **Pour info, le Rapport Malvy- Lambert : alerte sur le devenir des services de l'Etat**

Le rapport et ses annexes ont été remis au président de la République le 16 avril 2014. Nous attirons l'attention sur un de multiples aspects du rapport qui touchent particulièrement les services de l'Etat dans les territoires: Il s'agit de la proposition 16 qui vise à "achever la décentralisation en transférant les moyens d'intervention (crédits et personnels) de l'Etat dans les domaines où les collectivités interviennent majoritairement".

Sur fond de politique d'austérité (moins 11milliards pour les collectivités territoriales et moins 18 milliards pour l'Etat), la voie est ouverte à de nouveaux abandons de missions publiques.

## **La CGT première organisation syndicale dans les DDI**

Le CT des DDI est composé de 10 membres représentant les personnels, la CGT dispose de 4 sièges. La délégation est composée de représentants qui couvrent tous les champs ministériels concernés par les DDI.